



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Première Commission

9^e séance

Mercredi 15 octobre 2007, à 15 heures
New York

Président : M. Svazo (Honduras)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)

Débat thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Comme nous l'avons annoncé hier, nous procéderons cet après-midi à des consultations et des échanges de vues officieux avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle des organisations concernées.

Au nom de la Commission, je remercie les membres du groupe de travail de leur présence et leur souhaite une très cordiale bienvenue. J'aimerais souligner, à titre personnel, qu'au sein de cette Commission, nous nous efforçons constamment d'avoir un débat et un échange de vues interactifs et de progresser dans l'examen de fond des questions de

désarmement. Une fois par an, l'occasion nous est donnée de procéder à un échange de vues avec des représentants du désarmement international, aussi demanderai-je à chacun des membres d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti pour poser des questions ou faire des commentaires pertinents sur les déclarations des participants et le travail réalisé par les différentes organisations qu'ils représentent ou dirigent. Il s'agit bel et bien d'un défi, et nous devons être en mesure d'y répondre si nous voulons faire progresser l'ordre du jour des Nations Unies en matière de désarmement.

Ces quelques remarques liminaires étant faites, j'espère que les déclarations des panélistes seront terminées dans une heure et demie. Nous passerons alors à une série de questions et réponses. Nous en viendrons ensuite à la liste des orateurs qui souhaitent aborder la question des armes nucléaires.

Afin de respecter ces impératifs, je demanderai à nos invités de limiter leurs observations aux 10 minutes strictement fixées par le Règlement intérieur. J'attire leur attention sur le fait que nous faisons preuve de la même intransigeance avec toutes les délégations. Les participants étant dûment avertis, tâchons d'avoir le dialogue le plus constructif possible.

J'invite tout d'abord notre respecté ami M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, à prendre la parole devant la Commission.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



M. Duarte (Haut Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce groupe de travail, avec nos quatre invités : M. Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; M. Tibor Tóth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; M. Tim Caughley, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et M. Gustavo Zlauvinen, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la déclaration que j'ai prononcée l'année dernière devant la Commission, j'ai évoqué le rôle joué par les organisations intergouvernementales dans la maîtrise des armements et le désarmement. J'avais alors indiqué ou essayé d'indiquer comment leur rôle avait évolué au cours des siècles pour aboutir aux organisations représentées dans ce groupe de travail aujourd'hui. J'avais souligné qu'elles ne jouaient pas seulement un rôle mais plusieurs rôles, car les organisations internationales jouent des rôles importants mais différents pour ce qui est de progresser dans le sens de la réalisation de ces objectifs. J'avais ajouté qu'en définitive, l'avenir du monde n'est pas dans des organisations internationales, mais dans une organisation internationale, c'est-à-dire dans la façon dont nous nous organisons en tant qu'entité mondiale.

Malgré la diversité de leurs activités quotidiennes, les organisations représentées dans ce groupe de travail partagent toutes un objectif commun, qui est de progresser dans le sens de la réalisation des buts fixés par la Charte des Nations Unies, en vue notamment du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Ce but commun tend vers l'objectif ultime d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international effectif et, plus précisément, la réalisation de notre objectif aujourd'hui : l'élimination de toutes les armes de destruction massive. C'est ce sens du but commun qui explique le lien général existant entre ces organisations et les Nations Unies, et c'est ce sens du but commun qui offrira la possibilité de voir cette coopération en matière de désarmement et de limitation des armements se développer dans les années à venir.

Dans le monde entier, la situation actuelle dans tous ces domaines est, dans le meilleur des cas, instable, voire pire, si on se rappelle le jugement du père d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée

générale, qui nous avertissait, le 16 septembre dernier, sur le fait que le monde est menacé de « s'enfoncer dans les marécages de l'égoïsme dément et suicidaire » (A/63/PV.1, p. 2). Bien qu'il nous ait assurés que nous n'étions pas fatalement voués à ce destin, ses paroles méritent l'attention minutieuse de tous ceux qui participent aux travaux de cette commission. Nombreux sont les États Membres aujourd'hui confrontés à une série de crises qui, au fil des ans, se sont aggravées, en raison de la disparition du sens de l'objectif commun, de la montée de la méfiance mutuelle et de la nécessité mal comprise de rechercher la sécurité par le biais d'initiatives personnelles, plutôt que par celui d'une coopération multilatérale fondée sur la primauté du droit.

Certaines de ces crises ont particulièrement affecté le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ont fait douter de son efficacité pour ce qui est de la réalisation de ses objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération et de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par ailleurs, des critiques sont encore émises à propos de son application discriminatoire, que ce soit entre les États parties au Traité ou dans les relations avec les États qui ne sont pas parties à ce traité.

Certaines de ces crises tiennent à l'absence d'obligations juridiques multilatérales dans certains domaines, comme ceux des missiles, des armes spatiales et d'une vaste gamme d'armements classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. Elles s'étendent également à des régimes juridiques incomplets. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité de Pelindaba ne sont toujours pas entrés en vigueur, plusieurs protocoles aux traités régionaux portant création de zone exempte d'armes nucléaires attendent d'être signés, des accords pertinents sur des garanties nucléaires n'ont pas encore été conclus et il n'existe toujours pas de garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Nous voyons apparaître de nombreux défis qui n'ont pas encore donné lieu à une crise imminente mais qui suscitent, néanmoins, des craintes et exigent des mesures collectives. La plupart de ces défis sont dus à cette marche mondiale vers le changement technologique. Je songe notamment à la cybersécurité, à la production d'agents chimiques et biologiques non mortels utilisés comme armes, aux améliorations qualitatives inéluctables des armements tant nucléaires

que classiques et au risque croissant que des terroristes acquièrent les moyens de fabriquer et d'utiliser des armes de destruction massive.

Toutefois, on omet souvent de citer un autre type de défi dans ce genre d'énumération, je veux parler de celui posé par l'organisation, tant au niveau interne qu'international. Le défi en matière d'organisation interne tient à la nécessité irrépessible de certains États de développer leurs propres infrastructures institutionnelles afin de s'acquitter de leurs engagements, notamment dans le domaine du désarmement. L'écart très important existant entre ces engagements et le manque de budgets, de bureaux, de lois, de politiques et de réglementations pour les appliquer, conduit évidemment à une crise de type « fin contre moyens ».

Au niveau international, chacune des organisations représentées aujourd'hui dans ce groupe de travail rencontre des difficultés analogues, qu'il s'agisse d'un manque de ressources, de l'impossibilité de faire des planifications à long terme, de mandats juridiques restrictifs ou d'autres contraintes de ce genre. Et pourtant les nombreux atouts dont bénéficient ces organisations mériteraient être exploités.

Il s'agit, principalement, de cet engagement fondamental à l'égard d'un objectif commun et, par là, d'une légitimité collective. Leurs secrétariats sont dirigés par des professionnels dévoués qui partagent une approche commune des défis mondiaux et de l'énorme potentiel considérable qu'offre une démarche coopérative pour y répondre.

Par ailleurs, ces organisations sont utiles aux États et le seront davantage dans les années à venir. Elles sont le dépositaire principal de l'information et jouent, en quelque sorte, le rôle de mémoire institutionnelle de la communauté mondiale dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Elles appuient les objectifs concertés des États en assistant aux conférences d'examen du traité, en préconisant l'adhésion universelle aux traités et leur plein respect, en obtenant l'appui de la société civile aux objectifs concertés et en participant à l'éducation et la formation d'une génération plus jeune afin qu'elle assume les responsabilités qui lui incombent en la matière et répondre ainsi aux défis à venir. Certaines de ces organisations fournissent une assistance technique, certaines procèdent à des inspections, certaines participent à la destruction physique des armes, et certaines s'emploient à prévenir une utilisation à

mauvais escient de la technologie ou remplissent collectivement la plupart de ces tâches. Toutes offrent des avantages réels par rapport aux choix inefficaces et dangereux de l'initiative personnelle et de l'unilatéralisme.

Il est tout à fait évident qu'en dépit des bouleversements qui se produisent dans le monde aujourd'hui, de l'absence de but commun, de la méfiance mutuelle et de l'idée persistante selon laquelle la sécurité ne peut être réalisée que par les armes, c'est dans le cadre des organisations internationales que certains des progrès les plus importants sont possibles s'agissant de la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération. Je crois que de nombreux États Membres partagent ce point de vue, tout comme de nombreux groupes de la société civile à travers le monde. Et je crois que la raison principale des importantes contributions des organisations internationales à la maîtrise des armements et au désarmement repose sur cette notion de but commun et sur le rôle joué par ces organisations dans l'instauration de la confiance mutuelle entre les États.

Bien sûr, d'aucuns diront que les progrès en matière de désarmement doivent attendre une amélioration de l'environnement international, voire la réalisation préalable d'une paix mondiale harmonieuse. D'autres sont en désaccord et soulignent les nombreuses façons dont le désarmement encourage la paix et la sécurité. Dans une conférence de presse à Prague, en 1956, Dag Hammarskjöld évoquait cette question en ces termes :

« Désormais, il existe un lien évident entre l'amélioration du climat international et le désarmement. D'une part... il n'y aura pas de désarmement efficace et effectif sans une amélioration de la situation internationale. D'autre part, je ne crois pas qu'une politique contribue plus à une amélioration du climat international qu'un accord, y compris sur la mesure la plus modeste en direction du désarmement. »

Ses paroles n'ont pas perdu de leur actualité. Toutefois, il nous transmet un autre legs en nous mettant en garde contre le danger qu'il y aurait à mettre en péril les principes et idéaux fondamentaux des Nations Unies en tant qu'organisation. Dans l'un de ses derniers rapports sur les travaux des Nations Unies, il écrivait :

« Je suis fermement convaincu que tout résultat obtenu au prix d'un compromis avec les principes et idéaux de l'Organisation, que ce soit en cédant à la force, en méconnaissant la justice, en négligeant les intérêts communs ou en méprisant les droits de l'homme, est acheté à un prix trop élevé. » (A/4390/Add.1, part. V, p. 7)

C'est dans cet esprit, qui incarne un engagement partagé à l'égard d'un but commun, une détermination de ne pas sacrifier les principes et idéaux de nos organisations respectives dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et une volonté de tirer parti de l'expérience de ceux qui ont nous ont précédés dans ces domaines, que je souhaite à tous les participants à ce groupe de travail tout le succès dans leur noble tâche, laquelle, je le crois, bénéficie du respect et du soutien de l'ensemble des États Membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Duarte pour sa déclaration et sa contribution aux travaux de la Commission.

Je donne maintenant la parole à M. Tim Caughley, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement.

M. Caughley (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Si la Conférence du désarmement se trouve depuis de longues années dans une impasse, cela ne signifie nullement – soyons bien clairs – qu'elle est moribonde. La Conférence n'a certes pas obtenu de résultats, mais elle n'a jamais été aussi proche d'un consensus sur un programme de travail que depuis 1998. En faisant le bilan de la situation générale au sein de la Conférence du point de vue du secrétariat, j'aimerais faire les observations suivantes. Le Président en exercice de la Conférence, l'Ambassadeur Mundarain du Venezuela, s'exprimera pendant le débat thématique sur le mécanisme du désarmement, ici même, le mardi 23 octobre dans la matinée.

La Conférence a débuté ses travaux cette année avec un niveau très élevé d'attention, ce qui est inusuel. À la suite de l'intervention du Secrétaire général en ouverture de la session de 2008 et de son appel aux dirigeants politiques pour qu'ils se rendent à la Conférence du désarmement, 18 dignitaires parmi les 65 membres se sont exprimés devant la Conférence afin de lui témoigner leur soutien. Par ailleurs, le 12 février dernier, le ministre russe des affaires étrangères a présenté avec la Chine un projet de traité

sur des mesures visant à prévenir le placement d'armes dans l'espace, le recours à la menace ou l'emploi de la force contre des objets dans l'espace.

Ces événements ont eu un impact très positif. Ils ont permis de mettre en relief la dimension politique et publique de la Conférence du désarmement, une meilleure couverture médiatique de ses travaux et la publication de plus de 50 articles au cours de cette année.

Dans le cadre de la Conférence, la tradition de la continuité entre les présidents de la Conférence a été reconduite pour une troisième année, les présidents de 2008 maintenant la pratique d'une présidence collégiale appelée « P-6 ». Les six présidents se sont montrés déterminés dans leur engagement à fournir une direction. Il apparaît d'ores et déjà évident que les futurs présidents entendent poursuivre dans ce sens en 2009, et le Viet Nam mérite nos félicitations pour la façon dont il a permis que s'instaure rapidement une cohésion entre les six présidents de l'année prochaine.

Grâce au maintien depuis trois ans de cette continuité entre les présidents, il a été possible de mettre sur pied un calendrier d'activités pour l'ensemble de l'année, ce qui a permis une véritable cohérence dans les activités, qui contraste avec l'approche ponctuelle adoptée les sessions précédentes.

De même, les présidents de 2008 ont perpétué la pratique utile de leurs prédécesseurs consistant à présenter un rapport présidentiel d'activité à l'issue de chacune des trois parties de la session annuelle. La Conférence du désarmement s'est montrée plus disposée que dans le passé à admettre l'utilité des rapports élaborés régulièrement par la présidence sur les principales activités de la Conférence. De plus, dans un souci d'efficacité, la Conférence a de nouveau soumis cette année un rapport de fond à l'examen de l'Assemblée générale. Le Venezuela, de même que les membres amis du P-6 de 2008, mérite d'être félicité pour le rôle qu'il a joué dans l'élaboration de ce rapport.

Fidèle à une tradition remontant à 2006, la Conférence a procédé cette année à un débat thématique sur sept questions de fond inscrites à son ordre du jour. Les sept coordonateurs désignés par les présidents de 2008 ont coopéré efficacement avec la présidence. Les travaux portant sur ces sept points à l'ordre du jour, coordonnés sous la responsabilité de la présidence, ont montré la capacité toujours réelle des membres à faire preuve d'un engagement ferme et

résolu. Le but de ces travaux consiste essentiellement à évaluer la maturité relative des différents points à l'ordre du jour aux fins d'un examen plus approfondi de ces points par la Conférence.

Il convient de noter que certains membres se sont montrés réticents à accorder un statut officiel aux coordonateurs, un rôle qui n'est ni exclu, ni explicitement envisagé dans les règlements intérieurs. Une minorité de membres aurait préféré que soient créés des organes subsidiaires, comme cela est envisagée mais pas explicitement exigée par les règlements intérieurs. Quoi qu'il en soit, en l'absence d'un accord sur un programme de travail officiel, les coordonateurs ont joué un rôle efficace en facilitant la tenue de débats thématiques sur toutes les questions de fond à l'ordre du jour de la Conférence.

Le principal événement de 2008 a été la présentation par les six présidents d'une version affinée de la proposition faite par leurs prédécesseurs en 2007, qui consistait à examiner les points prioritaires à l'ordre du jour de la Conférence. La nouvelle proposition pour un programme de travail, qui est une version légèrement modifiée par rapport à la précédente, semble offrir davantage de chances d'être adoptée. Cette nouvelle proposition, qui figure dans le document CD/1840, renferme essentiellement des mandats analogues à ceux figurant dans la proposition présidentielle L.1 de 2007, à savoir la négociation d'un accord interdisant la production de matières fissiles pour l'utilisation d'armes nucléaires et d'autres engins nucléaires, tout en permettant la tenue de débats de fond sur les trois autres questions centrales que sont le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Un grand nombre de délégations ont appuyé la proposition présidentielle. Toutefois, il est évident qu'elles ne sont pas encore en mesure d'aboutir à un consensus. S'il n'y a eu aucune opposition explicite à une négociation sur un traité portant sur les matières fissiles, des craintes se sont clairement exprimées concernant le champ d'application d'un tel traité et ses exigences de vérification. De nombreuses délégations estiment que l'on peut remédier à ces craintes par des négociations et appellent au lancement rapide de négociations, sans conditions préalables.

Il convient de noter également que certains liens continuent d'être établis, qui conditionnent l'examen proposé d'une question à celui d'une ou plusieurs

questions. En effet, des appels répétés ont été lancés en faveur d'un programme de travail équilibré et global, pour un examen égal des quatre questions centrales. Toutefois, plusieurs membres ont mis en doute la viabilité d'un examen simultané de ces quatre questions. Cette situation indique qu'il faudra faire preuve d'une certaine souplesse dans l'interprétation de ce que l'on entend par programme de travail devant être équilibré et global.

Dans cet esprit, il est intéressant de noter que la Fédération de Russie et la Chine ont présenté le texte d'un projet de traité sur l'espace, assorti d'un mandat de recherche et non pas d'un mandat de négociation. Si leur souhait de conclure un tel instrument ne faisait pas doute, ils ont néanmoins fait preuve de souplesse en ne maintenant pas, pour l'heure, l'exigence de négociations sur ce traité.

Définir les contours d'un programme de travail demeure le défi le plus urgent pour la Conférence. Après une impasse de dix ans sur cette question – grâce à une série d'améliorations apportées à une approche globale et par le biais des propositions Amorim, proposition des cinq ambassadeurs et la décision L.1 du Président, qui fait désormais l'objet du document CD/1840 – il est inévitable que la Conférence continue de rechercher une issue ambitieuse. Étant donné que des propositions fermes sur des questions centrales sont déjà sur la table, y compris le projet de traité américain sur les matières fissiles, accompagné d'un mandat de négociation, il est pour le moins paradoxal qu'en visant une approche globale, la Conférence n'ait toujours pas de programme de travail.

Les débats thématiques de ces trois dernières années ont cependant permis de démontrer que certaines questions sont plus avancées que d'autres. C'est pourquoi – et c'est un point positif – le passage d'un débat de procédure à un travail de fond concret devrait être relativement aisé, le moment venu, malgré toute la complexité du sujet.

Quel que soit le moyen utilisé pour permettre à la Conférence d'entamer la prochaine série de négociations de fond de son histoire, il demeure essentiel que, faute d'un programme de travail, la Conférence poursuive l'élaboration d'un calendrier annuel, qui offrirait aux membres la certitude que du temps sera consacré à la question ou aux questions auxquelles ils accordent une importance particulière. Les délégations pourraient ainsi poursuivre l'examen

d'une ou plusieurs questions de fond et approfondir l'examen d'une question en recourant à des moyens tels que la présentation de projets d'instruments nouveaux ou amendés ou de mandats relatifs aux questions qu'ils souhaitent appuyer et en faisant venir un plus grand nombre d'experts en provenance des capitales.

Le Secrétariat pourrait être tenté de se demander, peut-être de façon simpliste, si la Conférence devrait accorder à son calendrier annuel d'activités le même examen qu'à son programme de travail pour se concentrer, au cours de sessions officielles ou officielles de la plénière, sur les mandats spécifiques pour les activités fondamentales envisagées dans ce calendrier, en s'employant, dans un premier temps à les faire progresser, faute de parvenir à un accord sur un organe subsidiaire. Cela ne permettrait sans doute pas de régler la question des liens, mais peut-être deviendraient-ils moins institutionnels.

Une question souvent posée par les membres concerne l'utilité des groupements régionaux actuels au sein de la Conférence. Comme d'autres questions de procédure, celle-ci perdra de son importance, voire de son utilité, dès lors que la Conférence aura vraiment engagé un travail de fond. Il convient cependant de noter que, quelle que soit notre conception des groupements régionaux, rien n'empêche l'émergence d'une approche transrégionale en vue de trouver des solutions à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

J'aimerais, pour conclure mon propos, souligner à quel point le travail de la Conférence s'est intensifié, comme en témoigne notamment le nombre croissant de dignitaires qui y ont participé, notamment en 2008. Cela a permis d'améliorer le profil politique et d'ensemble de la Conférence, en particulier grâce à une meilleure couverture médiatique, et de lui donner une nouvelle impulsion. La cohérence des procédures et la cohésion ont également caractérisé les méthodes de travail de la Conférence, ces dernières années.

Des signes évidents indiquent que les futurs présidents de 2009, encouragés par le Viet Nam, sont prêts à maintenir cet état de choses. L'espoir d'une percée se fait de plus en plus sentir parmi les membres. En ce qui concerne le secrétariat, nous restons éternellement optimistes et sommes disposés à contribuer à cette tâche, dans toute la mesure du possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement pour sa déclaration et sa contribution aux travaux de la Commission.

Je serais très reconnaissant aux représentants de bien vouloir tenir des conversations à voix basse, par respect pour les panélistes qui sont parmi nous cet après-midi. Je sais que nous sommes tous préoccupés par les projets de résolution et la date limite de leur dépôt fixée à demain, mais je crois qu'il convient que nous écoutions les panélistes et leur accordions le respect qui leur est dû.

Au nom de toutes les délégations, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, M. Rogelio Pfrirer, que j'invite à prendre la parole.

M. Pfrirer (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. La Commission joue un rôle pivot dans l'évaluation de la situation en matière de maîtrise des armements et de désarmement et la présentation de recommandations à l'Assemblée. Je lui souhaite plein succès.

La coopération de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) avec les Nations Unies traduit l'aspiration de la communauté internationale à un système juridique, humain et pacifique de sécurité globale avec, en son centre, un multilatéralisme efficace.

Cette année a été très importante pour notre organisation. En avril 2008, des membres de l'OIAC, réunis à l'occasion de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties chargée d'examiner l'engagement résolu des États parties à l'égard des nobles objectifs de la Convention ont réitéré l'importance fondamentale de cet instrument et réaffirmé la contribution essentielle de cet instrument à l'instauration de la confiance, à la coopération entre les États parties et à leur propre sécurité nationale. Les États parties ont réaffirmé le rôle de la Convention, qui est d'établir de nouveaux critères pour le désarmement et la non-prolifération par le biais de son régime de vérification non discriminatoire et multilatéral.

Concernant la question de la destruction des armes chimiques, la Conférence, tout en réaffirmant que l'élimination totale de ces armes est indispensable

à la réalisation des buts et objectifs de la Convention, s'est félicitée des déclarations faites par les États qui possèdent ces armes, dans lesquelles ils soulignent de nouveau l'engagement de respecter la date limite pour la destruction des stocks d'armes chimiques. Elle a souligné de nouveau que le caractère universel de la Convention est indispensable à la réalisation de ses buts et objectifs et a fermement exhorté les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la ratifier ou à y adhérer « d'urgence et sans conditions ».

En outre, elle a réaffirmé que l'application pleine et effective au niveau national est essentielle à la réalisation de ses buts et objectifs et souligné de nouveau la pertinence et l'importance continues des dispositions de l'article X de la Convention pour l'assistance et la protection contre les armes chimiques.

De même, elle a souligné l'importance des dispositions de l'article X relatif au développement économique et technique des États parties et rappelé que la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de cette disposition est essentielle à la réalisation des objectifs de la Convention.

Étant donné la complexité des approches en matière de sécurité, toute conférence multilatérale traitant de questions aussi importantes que le désarmement et la non-prolifération est appelée à se heurter à des divergences de vues et à des désaccords. Ainsi, la deuxième Conférence d'examen a vécu des moments difficiles, lorsqu'elle a dû surmonter des divergences sur un certain nombre de questions sensibles. Toutefois, le consensus finalement obtenu témoigne de l'ouverture et de l'esprit constructif des États parties. C'est une bonne nouvelle pour le désarmement et la non-prolifération et, évidemment, pour le multilatéralisme.

Je voudrais faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention.

À la date du 30 septembre 2008, l'OIAC avait vérifié la destruction de plus de 28 600 tonnes d'armes chimiques de catégorie 1, soit 41,25 % de la totalité des stocks déclarés par les six États parties, à savoir l'Albanie, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et un autre État partie. Neuf cent quinze tonnes, soit 51,8 % des armes chimiques déclarées de catégorie 2, ont été détruites à ce jour. De plus, tous les États parties ayant déclaré des armes chimiques de catégorie 3 ont achevé la destruction de ces armes.

Pour leur part, la Chine et le Japon ont présenté deux rapports faisant état des progrès réalisés dans la destruction de toutes les armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire chinois. Je tiens à saluer la coopération exemplaire de ces deux pays dans le règlement de ce legs historique et à réaffirmer, à ce propos, la volonté du secrétariat technique de l'OIAC de fournir toute l'assistance nécessaire. Nous avons donc de bonnes raisons d'espérer le lancement prochain du processus de destruction de ces armes.

L'année dernière, j'ai eu le plaisir d'informer la Commission de l'achèvement par l'Albanie de son processus de destruction. En 2008, un nouveau jalon est venu marquer l'histoire du désarmement chimique lorsque, le 10 juillet, un État partie a achevé la destruction de l'intégralité de son stock d'armes chimiques. J'ai remercié de tout cœur ce deuxième membre de l'OIAC pour sa décision et pour son attachement indéfectible à la réalisation de cet objectif important. Cet événement nous rapproche de l'objectif de la réalisation du désarmement chimique et renforce la validité de l'Organisation.

Cependant, nous savons pertinemment que 2012 est la date butoir pour l'achèvement de la destruction de tous les stocks déclarés d'armes chimiques. Ce délai constitue un défi important pour toutes les délégations, en particulier pour les deux pays qui disposent des stocks les plus vastes : les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

À ce jour, la Fédération de Russie a achevé la destruction de plus de 11 600 tonnes, soit 29 % de ses armes chimiques de catégorie 1. La mise en service de nouvelles unités de destruction en Russie, parallèlement à la construction de nouvelles unités, souligne l'engagement exprimé par la Fédération de Russie de s'acquitter, dans les délais fixés, de ses obligations en vertu de la Convention. Cet engagement et les mesures concrètes arrêtées par la Fédération de Russie sont reflétés dans un rapport établi à la suite de la visite récente dans ce pays d'une délégation du Conseil exécutif de l'OIAC. À l'issue de cette visite, qui a eu lieu sur le site de Shchuch'ye, la mission du Conseil exécutif a élaboré un rapport qu'examine actuellement le Conseil exécutif. Ce rapport déclare expressément que la Fédération de Russie s'engage fermement à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention et dans les délais fixés et qu'elle a pris des mesures précises à cette fin.

L'assistance fournie par les pays du G8 et d'autres donateurs à la Fédération de Russie pour qu'elle mette en œuvre son programme de destruction, a été déterminante pour l'élan donné au désarmement chimique en Russie. J'espère que cette précieuse coopération se poursuivra dans l'avenir.

L'autre détenteur important d'armes – les États-Unis d'Amérique – a déjà procédé à la destruction de près de 15 400 tonnes, soit 55,4 % de ses stocks déclarés. De nouvelles installations de destruction sont en construction. Elles compléteront les capacités actuelles des États-Unis en matière de destruction des armes chimiques, renforçant ainsi la volonté de cet État partie d'honorer ses obligations en vertu de la Convention. Il convient également de noter que la contribution des États-Unis aux objectifs de la Convention ne se limite pas à leurs propres progrès en matière de désarmement. Les États-Unis ont aussi fourni une aide particulièrement utile aux autres pays dans leurs efforts de coopération.

Étant donné les vastes quantités d'armes chimiques que la Fédération de Russie et les États-Unis doivent encore éliminer de façon sûre et respectueuse de l'environnement et les sommes démesurées découlant de cette obligation, les États membres de l'OIAC ont entrepris des visites de catégorie I, dont je viens de parler, sur le site de Shchuch'ye. Ils entendent agir de même dans l'avenir.

Je ne saurais manquer de faire l'éloge d'un autre État détenteur, l'Inde, qui a constamment fait la preuve de sa volonté d'achever la destruction de ses stocks dans les délais prorogés en avril 2009. En conséquence, l'Inde a déjà détruit plus de 97 % de son stock d'armes de catégorie I et envisage d'atteindre l'objectif de 100 % avant la date limite.

Pour sa part, la Jamahiriya arabe libyenne finalise son projet de destruction de son stock d'armes chimiques.

Parallèlement à l'objectif du désarmement, il est fondamental de veiller à ce que le régime de non-prolifération établi par la Convention soit efficacement et pleinement mis en œuvre. Le régime efficace d'inspection de l'industrie, établi en vertu de la Convention, est essentiel aux efforts de non-prolifération et à la promotion de la confiance entre les États parties dans les activités légitimes et pacifiques de l'industrie chimique. Les avancées en matière de désarmement conduiront progressivement à une attention renforcée à l'égard des outils de vérification

de la Convention et à leur amélioration, conformément à l'article VI. L'amélioration continue et l'intensité croissante des efforts en matière de vérification de l'industrie sont déterminantes pour la réalisation de cet objectif. Telles sont les questions dont les organes décisionnels pertinents de l'OIAC sont aujourd'hui saisis.

Comme tout autre secteur industriel, l'industrie chimique est en constante évolution. Nous constatons de plus en plus de chevauchements entre les sciences chimiques et biologiques, l'intégration de l'ingénierie chimique dans les sciences de la vie et la fusion entre ces dernières et les techniques d'information. En outre, face aux défis à venir, nous devons tenir compte des technologies émergentes telles que les nanotechnologies et la création de nouvelles méthodologies pour la fabrication d'armes. Afin de préserver la pertinence et l'efficacité du mécanisme de vérification, l'OIAC devra l'adapter au changement rapide de l'industrie chimique mondiale.

La Convention sur les armes chimiques englobe désormais plus de 98 % de l'industrie chimique mondiale. Afin d'assurer la permanence et la pérennité des règles de la Convention, il est nécessaire de renforcer les systèmes juridique et administratif nationaux des pays membres. Nous risquerions en effet d'encourager l'utilisation criminelle et terroriste de substances chimiques et de leurs dérivés. La mise en œuvre nationale des dispositions de la Convention et l'évaluation des mesures adoptées en la matière font partie des obligations qui incombent aux États parties. Dans un contexte marqué par des craintes croissantes à l'égard de la prolifération et de l'emploi éventuel d'armes chimiques par des terroristes, l'adoption et l'application de ces mesures revêtent une nécessité et une urgence renouvelées.

Je suis désormais en mesure d'annoncer que le nombre de pays ayant adopté une législation portant sur tous ces domaines clefs est passé de 51, en octobre 2003, à 82, en octobre 2008. De plus, 126 États parties nous ont informés des mesures législatives et administratives qu'ils ont adoptées. Par ailleurs, le nombre des États parties qui ont choisi ou mis en place des autorités nationales est passé à 177, soit 96 % de l'ensemble des États parties. Nous appuyons les efforts de mise en œuvre de ces pays et comptons sur le soutien financier volontaire des États parties, qui ont permis ces avancées positives.

Parmi les exemples récents de la façon dont les États membres contribuent dans ce domaine figure l'offre des Gouvernements turc et chinois d'accueillir à Istanbul et Hong Kong, en 2009, conformément à la Convention, des événements en rapport avec les questions liées à l'industrie. Je tiens également à saluer la généreuse contribution de l'Union européenne, dans le cadre de ses programmes d'action conjoints, aux activités de l'OIAC. L'Union européenne parrainera notamment une journée consacrée à la mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes chimiques, qui se tiendra le 1er décembre, à La Haye.

Si l'OIAC n'est pas une organisation antiterroriste, elle contribue néanmoins beaucoup à garantir, en vertu de son mandat, que des armes chimiques ne soient, en aucune circonstance, utilisées. Le Conseil exécutif de l'OIAC et les décisions ultérieures de la Conférence des États parties et de la deuxième Conférence d'examen ont affirmé qu'il importe de mettre en œuvre des mesures au niveau national en tant que garantie efficace contre le terrorisme.

Outre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont les dispositions sont pleinement conformes aux obligations établies en vertu de la Convention sur les armes chimiques, le rôle joué par l'organisation a été clairement reconnu dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale en 2006 et réaffirmé en septembre dernier. L'OIAC continuera de répondre aux appels du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cet égard.

J'aimerais aborder maintenant deux autres domaines d'action de l'OIAC, auxquels nos États membres, notamment ceux dont les économies sont en développement ou en transition, accordent une importance considérable. Tout d'abord, j'aimerais répéter que, face à la menace potentielle de l'emploi de produits chimiques par des terroristes, les États parties sont prêts à se doter de leurs propres capacités nationales afin de répondre au risque d'un tel accident. À cette fin, nous proposons des stages de formation. L'OIAC parraine également plusieurs programmes importants destinés à développer des capacités afin de promouvoir les applications pacifiques de la chimie.

En seulement 11 ans, l'OIAC a permis à la communauté internationale de progresser vers l'instauration d'un monde exempt d'armes chimiques. Cependant, une question est toujours en suspens, celle

de l'universalité. Bien que l'OIAC compte désormais 184 États membres, 11 États Membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas encore rejoint l'interdiction des armes chimiques. Promouvoir l'universalité demeure une priorité importante.

À ce propos, j'aimerais signaler que certains États Membres ont choisi la bonne voie. Ainsi, l'Iraq et le Liban ont achevé les procédures parlementaires nécessaires au titre de leurs constitutions. Au Moyen-Orient, la situation est, malheureusement, différente. L'Égypte, Israël – qui a signé mais n'a pas ratifié la Convention – et la Syrie continuent d'invoquer des problèmes de sécurité régionale pour se tenir en dehors de la Convention.

Si nous respectons tous les raisons qui motivent de telles approches, je crois qu'il faut reconnaître que la validité de la Convention est universelle et qu'elle ne devrait pas être l'objet de considérations régionales. Tel est le point de vue de nos États membres, comme le reflète le rapport de la deuxième Conférence d'examen. Toutefois, je dois saluer avec gratitude le dialogue que l'Égypte et Israël ont établi avec nous, ce qui représente un engagement très constructif.

Nous souhaitons également que des progrès soient accomplis en Afrique et dans les Caraïbes, où des États Membres ne sont pas encore membres de la Convention, ainsi qu'en Asie. Nous attendons avec impatience le jour où la République populaire démocratique de Corée nous rejoindra. Malheureusement, elle n'est pas encore disposée à accéder à nos propositions. Cependant, je voudrais rappeler que nous sommes prêts à fournir à la République populaire démocratique de Corée tout l'appui nécessaire pour lui permettre d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques.

Je tiens, pour terminer, à remercier les délégations pour leur appui constant à la résolution des Nations Unies relative à la Convention sur les armes chimiques. À ce propos, je salue l'importante contribution de la délégation polonaise, qui s'est engagée à promouvoir cette résolution, à en débattre et à veiller à ce qu'elle aboutisse à des résultats positifs.

Je souhaite à la Commission plein succès et reste ouvert à toute question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Tibor Tóth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de

l'Organisation pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à qui je donne la parole.

M. Tóth (Secrétaire exécutif, Commission préparatoire de l'Organisation pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire rapport aujourd'hui à la Première Commission de l'état d'avancement du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et des progrès réalisés par la Commission préparatoire.

Comme les membres le savent, l'objectif de la Commission est de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité et de mettre sur pied un régime de vérification global afin de vérifier le respect de ses dispositions. Je suis heureux de signaler que notre organisation compte désormais 180 membres et atteindra bientôt le même nombre de membres que l'ONU elle-même. Cette instance est sans doute la plus appropriée pour témoigner notre gratitude aux membres de notre organisation pour leur soutien politique, technique et financier.

S'il reste encore neuf pays dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, nous approchons de l'universalisation et de la mise en œuvre du TICEN, qui prévoit une interdiction complète des essais nucléaires pour tous et en toutes circonstances. D'ailleurs, la Commission préparatoire ne ménage aucun effort pour veiller à ce que le régime de vérification soit prêt le jour venu. Les membres de la Première Commission apprécieront la complexité de cette tâche.

Ce système comprendra quelque 340 installations sur le territoire de 89 pays, chacun disposant d'un grand choix de matériels d'enregistrement utilisés dans différentes techniques; un système géré sans interruption par quelques 500 opérateurs à travers le globe; une infrastructure mondiale de communications disposant de 250 équipements de communication VSAT transmettant, en temps réel, les données enregistrées par six satellites géostationnaires aux centres opérationnels de Vienne et à une équipe d'experts du Centre international de données chargée d'analyser l'information reçue et de comparer les données aux marquages temps spécifiques établis par le Traité. Ces données pourront aussi être consultées par les États membres et les institutions à travers le globe, constituant ainsi la démocratie la plus ouverte en matière de vérification de ce genre. Enfin, une équipe d'inspection sur site pourra, en cas de besoin,

être envoyée sur le terrain afin d'évaluer le risque d'explosion nucléaire sur une superficie d'environ 1 000 kilomètres carrés.

Depuis ma dernière intervention devant la Première Commission, plusieurs mesures importantes ont été prises au cours de la phase d'élaboration du régime de vérification. Près de 70 % des stations du système international de surveillance ont été certifiées à ce jour. On se rappellera que, grâce à ce système, il a été possible de repérer l'incident nucléaire de 2006 et de l'attribuer à la République populaire démocratique de Corée, avec 180 installations à l'œuvre à ce moment-là. D'ici à la fin de l'année, nous disposerons de 250 installations pour la transmission de données au Centre international de données de Vienne. Au cours du cycle actuel de mi-parcours, nous avons triplé le nombre d'installations en service.

L'événement qui s'est produit en République démocratique populaire de Corée a mis en relief l'importance du gaz noble dans le réseau des radionucléides. Si on le compare au réseau limité de gaz noble dont nous disposions à cette époque, le nombre de nos stations de gaz noble sera multiplié par deux d'ici à la fin de cette année. Si ces nouvelles stations équipées d'un système de saturation géographique amélioré avaient existé au moment de l'événement survenu en République populaire démocratique de Corée, les données auraient été 50 fois supérieures à celles enregistrées en 2006.

Nous avons entrepris cette année le déplacement de notre infrastructure de communication globale vers une nouvelle plateforme. Ces dernières années, le volume des données transmises à partir des installations de surveillance vers le Centre de données international a été multiplié par trois.

Les bénéfices découlant de ces données ont augmenté, tout comme leur accès. Récemment, nous avons franchi deux barrières numériques importantes. Aujourd'hui, plus de 1 000 institutions autorisées, dans plus de 100 pays, ont directement accès aux données transmises par le système de surveillance international. Ces données se sont révélées de plus en plus utiles, non seulement pour la vérification, mais aussi pour des applications civiles et scientifiques, telles que la vitesse de transmission plus élevée des informations vers les centres d'alerte au tsunami. Notre système prévoit la transmission la plus rapide, la plus fiable et la plus qualitative des données vers les centres internationaux d'alerte au tsunami. Ces données jouent

un rôle important dans la préservation des vies. Des accords relatifs à la fourniture de données ont été signés ces derniers mois avec le Japon, les Philippines et l'Australie. Des accords analogues seront bientôt signés avec l'Indonésie et d'autres pays.

Le régime de vérification du TICEN bénéficie désormais d'une nouvelle norme en matière de transparence. Il symbolise une nouvelle démocratie en matière de vérification des instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. Mais point n'est besoin de le démontrer. En coopération avec la communauté scientifique internationale, la Commission a récemment lancé un projet d'études scientifiques international. L'objectif principal de ce projet est de deux ordres : premièrement, évaluer le potentiel du système de vérification qui est sur le point d'être intégralement mis en œuvre et, deuxièmement, vérifier si la communauté scientifique peut offrir de nouveaux outils susceptibles de renforcer nos capacités en matière d'analyse de données. Ce processus s'achèvera l'année prochaine avec la tenue d'une conférence en juin, à laquelle participeront tous les participants au projet.

En septembre dernier, nous avons progressé de manière spectaculaire dans les préparatifs des inspections sur site. Une équipe d'inspecteurs chevronnés s'est rendue au Kazakhstan pour se livrer au premier exercice de ce genre sur le terrain, conformément à la notion d'inspection sur site définie par le Traité. Deux cents participants ont été déployés sur l'ancien site d'essais d'armes nucléaires de Semipalatinsk, une zone dont la superficie est équivalente à celle d'un petit pays. Ils transportaient avec eux 50 tonnes de matériels devant être testés pendant plus de 30 jours sur le terrain. De nombreuses et précieuses leçons en ont été tirées, qui seront reflétées dans tous les préparatifs d'inspections sur site. Le quatrième et dernier régime de vérification des armements s'en verrait ainsi considérablement renforcé.

Nous avons franchi une étape importante. Désormais, nous ne parlons plus des éléments distincts du régime, nous parlons d'un système intégré d'éléments fonctionnant de manière globale. À bien des égards, le système a atteint un niveau élevé de maturité, mais n'anticipons pas. Dans tout voyage, les derniers kilomètres sont les plus longs.

Il y a quelque 20 ans prenait fin la guerre froide et, avec elle, le spectre d'une catastrophe nucléaire

mondiale. Ce spectre nous a hantés pendant de longues années. Heureusement, la situation a changé, du moins la peur n'est plus ce qu'elle était. La menace demeure, impalpable, certes, mais présente. L'urgence avec laquelle cette peur doit être surmontée, avec laquelle nous devons progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, n'a plus d'emprise sur notre imagination. Ce n'est plus une préoccupation.

Aujourd'hui plus que jamais, l'interdiction des essais nucléaires apparaît comme une nécessité. Le TICEN est une mesure importante en soi. C'est un outil efficace pour identifier les progrès obtenus en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. J'appelle l'attention des membres sur la nécessité de progresser sur la voie de l'entrée en vigueur du TICEN, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Comment mieux témoigner de l'attachement de la communauté internationale à la non-prolifération et au désarmement qu'au moment de ce tournant décisif?

Le Traité est également appelé à jouer un rôle catalyseur de progrès dans d'autres domaines fondamentaux du désarmement et de la non-prolifération, tels que les nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques et sous-stratégiques, la levée de l'état d'alerte des arsenaux nucléaires et la réalisation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Si nous regardons l'avenir, nous voyons des raisons justifiées de faire dûment figurer le TICEN dans le règlement international. Il est prévisible que l'énergie nucléaire connaisse une renaissance. Le taux de croissance annuel prévisionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour les 20 prochaines années devrait nous inciter à faire une pause et à réfléchir. Comment allons-nous garantir un système d'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques qui soit équitable, sûr et protégé? Il nous appartient à tous de répondre à cette question. Il est fort probable que, du fait de cette résurgence, un nombre plus élevé de pays, d'installations, d'institutions et d'individus soient amenés à gérer une grande variété de composants sensibles du cycle du combustible nucléaire, parallèlement à une hausse sensible des matières fissiles. Une telle augmentation du nombre de pays au sein du conseil rendra encore plus complexe la distinction entre les activités nucléaires interdites et celles qui sont autorisées.

L'importance accordée à l'énergie nucléaire pour répondre aux besoins en matière de sécurité

énergétique et aux défis liés au changement climatique doit aller de pair avec le renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement, qui a été affaibli ces dernières années. L'essai nucléaire récemment perpétré a souligné non seulement la nécessité d'une interdiction, mais aussi l'urgence avec laquelle nous avons dû réagir. Le Traité est l'ultime rempart juridique et technique le plus concret contre la mise au point d'armes nucléaires. Il peut prévenir l'érosion du régime de non-prolifération et de désarmement alors que nous sommes au vingt et unième siècle et tentons de répondre aux nombreux défis auquel est confronté notre monde.

À l'heure où nous tirons les leçons de l'effondrement financier, ces défis ne sauraient être négligés ni simplement abandonnés aux forces de la pure compétition. Encore plus que dans d'autres domaines instables de nos vies quotidiennes tumultueuses, ces défis exigent des règles. Ils ne souffrent pas la complaisance et doivent être affrontés de façon rapide, résolue et collective.

Le mécanisme propre au Traité prévoit que 44 pays inscrits doivent ratifier le TICEN avant son entrée en vigueur. Il manque encore neuf ratifications pour atteindre cet objectif. Après de récentes signatures, nous sommes devenus une organisation forte de 180 membres. Il ne reste plus que cinq ratifications avant de franchir le cap des 150 ratifications, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux quelque 100 ratifications que comptait le Traité il y a cinq ans.

Au moment où nous sommes réunis ici, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur. Cette entreprise conjointe mondiale sans précédent constitue un investissement politique, financier et humain considérable. Cet accord est le fruit d'un demi-siècle d'efforts politiques. Le régime de vérification coûte 1 milliard de dollars. Le système compte 10 000 scientifiques à l'année. Cette grande entreprise, composée de scientifiques et de juristes, attend, elle aussi, d'entrer en vigueur et de fonctionner à part entière, parce que cela correspond à son rêve, à sa raison d'être et à la mission qui lui a été confiée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Tóth de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Gustavo Zlauvinen, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Zlauvinen (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Les espoirs suscités par le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se sont accrus ces 50 dernières années en réaction aux changements intervenus dans la technologie et la géopolitique et à l'expérience que nous avons acquise face aux divers défis auxquels nous avons été confrontés en matière de vérification. Outre l'introduction de garanties intégrales, au début des années 70, les expériences de l'AIEA en Iraq et en République démocratique populaire de Corée, dans les années 90, ont eu une incidence profonde sur le régime de garanties. Ces exemples ont mis en relief les efforts considérables déployés pour renforcer le système de garanties, en particulier la capacité de l'Agence à détecter des matériels nucléaires et des activités non déclarés dans des États tenus par des accords de garanties intégrales, et aboutir à l'élaboration du Protocole additionnel aux accords de garantie.

L'évolution des garanties s'est également traduite par un changement dans le mode de fonctionnement du système de vérification de l'Agence. Le glissement qui s'est opéré dans la mise en œuvre des garanties à la vérification des matériels déclarés en vue d'évaluer la conformité des renseignements fournis par un État sur son programme nucléaire a entraîné des changements fondamentaux au sein de l'AIEA, qu'il s'agisse de la façon dont l'Agence évalue les États ou de la façon dont elle utilise les techniques de vérification.

L'expérience montre combien il est important d'examiner le programme d'un État nucléaire dans sa globalité, plutôt que de se limiter à des installations particulières, en s'appuyant sur l'évaluation d'une grande variété d'informations pour arrêter des conclusions concernant les garanties. Il s'agit d'un processus itératif aux termes duquel l'Agence évalue toute l'information qui lui est fournie sur les activités nucléaires d'un État afin de broser un tableau d'ensemble du programme de cet État.

La vérification est ainsi devenue moins mécanique et davantage axée sur l'information. Cela se vérifie dans la façon dont les activités de garanties sont désormais planifiées et mises en œuvre, les résultats analysés, les activités de suivi identifiées et menées, les conclusions sur des garanties arrêtées.

Un système de garanties axé sur l'information a, bien entendu, pour exigence fondamentale l'information elle-même. Les trois sources principales

d'information utilisées dans le processus d'évaluation d'un État sont, premièrement, l'information fournie par les États, conformément aux accords de garanties et aux protocoles additionnels, ou de façon volontaire; deuxièmement, l'information émanant des activités de vérification de l'AIEA dans ce domaine et, troisièmement, les renseignements obtenus à partir de sources d'information ouvertes ou d'autres sources liées aux garanties.

Pour cette dernière catégorie, on recourt à l'utilisation de l'imagerie satellitaire commerciale, un outil désormais couramment employé pour évaluer l'information fournie par les États sur leurs activités nucléaires et planifier des inspections et des visites d'installations aux fins de vérification de cette information. L'imagerie satellitaire permet également d'accroître la possibilité de détecter des activités nucléaires illicites, et l'information fournie par les États sur une base volontaire, telle que l'information liée au commerce nucléaire, est très précieuse. Ainsi, après des révélations sur de vastes réseaux secret d'achat et de fourniture d'une technologie nucléaire sensible, certains États membres de l'AIEA ont fourni, sur une base volontaire, des informations sur des acquisitions de marchés, des refus d'exportation et d'autres informations liées au commerce.

Dans l'avenir, l'accroissement de la population mondiale, la croissance de l'économie mondiale, l'augmentation de la mondialisation et le rythme rapide du progrès scientifique et technique auront une incidence sur les efforts déployés par l'AIEA pour endiguer la prolifération nucléaire. Alors que le recours croissant à l'énergie nucléaire est porteur de grands espoirs pour ce qui est d'une prospérité accrue, cette expansion n'est pas sans risque dans les domaines de la sécurité et de la non-prolifération. Un accès de plus en plus facile au matériel, à la technologie et au savoir-faire dans le domaine nucléaire risque d'attiser les craintes d'éventuels dérapages.

La multiplication des défis fait également peser une menace croissante sur l'existence même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, qui se heurte aux questions liées au respect et aux tensions qui se font jour entre, d'une part, son développement et les contraintes de sécurité et, d'autre part, les aspects liés à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. C'est pourquoi une vérification objective et indépendante est appelée à jouer un rôle de plus en plus important, car elle peut

accroître la confiance dans le système global de non-prolifération et permettre son renforcement à un moment capital.

Pour répondre aux défis à venir, l'AIEA devra disposer d'un outil solide jouissant de l'autorité juridique nécessaire pour rassembler l'information et mener des inspections impliquant des techniques de pointe, un potentiel de travail hors norme et des ressources adéquates.

L'autorité juridique de l'Agence en matière de vérification nucléaire n'a pas encore atteint l'universalité. Trente États non dotés d'armes nucléaires, parties au TNP, n'ont toujours pas appliqué les accords sur des garanties intégrales, et plus de 100 États doivent encore conclure des protocoles additionnels. L'accord sur des garanties intégrales et le protocole additionnel devraient devenir des normes universellement acceptées en matière de vérification, à condition que la vérification soit digne de foi, eu égard notamment à l'augmentation attendue du recours à l'énergie nucléaire. L'AIEA envisage actuellement une augmentation de 60 % du nombre de ses réacteurs nucléaires et de 45 % des installations connexes de retraitement du combustible d'ici à 2030. C'est pourquoi les installations, matériels et activités nucléaires de nouvelle génération devront être soumises à la vérification de l'AIEA. La mise en œuvre universelle du protocole additionnel est indispensable pour accroître non seulement l'efficacité des garanties, mais aussi leur utilité, permettant ainsi à l'Agence d'optimiser ses activités de vérification et de réduire la nouvelle charge de travail découlant de la vérification.

L'AIEA doit veiller également à ce que ses techniques de vérification soient les plus performantes. Cela sera particulièrement important pour la détection d'activités nucléaires clandestines. L'AIEA devra renforcer ses capacités actuelles de détection, notamment en ce qui concerne l'analyse des échantillons environnementaux, des images satellitaires et de l'information. À titre d'exemple, le nombre croissant d'échantillons environnementaux exigera de l'AIEA qu'elle renforce les capacités de ses laboratoires à analyser un nombre plus élevé d'échantillons et élargisse son réseau de laboratoires d'analyses chez les États membres.

En outre, l'AIEA devra mettre l'accent sur le recrutement d'un personnel hautement qualifié. Face à la pénurie actuelle de personnel spécialisé dans le nucléaire, le recrutement de ce personnel constituera

un défi croissant à la lumière des besoins futurs croissants.

À la base de toutes les activités de vérification de l'AIEA se trouvent les ressources financières. Avec un budget de quelque 200 millions de dollars par an, l'AIEA procède à des évaluations dans plus de 160 États et appliquent les garanties à plus de 950 installations nucléaires. C'est ce que qualifiait d'« extraordinaire marché » le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement en 2004 (A/59/565). Il s'agit d'un investissement modeste pour une composante importante de la sécurité internationale. Afin d'assurer la continuité des capacités de vérification de l'AIEA, il est indispensable que l'Agence puisse disposer de ressources fiables et suffisantes pour s'acquitter de ses mandats.

Afin d'être toujours au service de la communauté internationale dans un monde changeant, l'AIEA doit être en mesure d'assumer de nouveaux rôles et de nouvelles tâches afin de répondre à de nouvelles exigences. On pourrait ainsi envisager la création d'un nouveau cadre englobant les phases délicates du cycle du combustible nucléaire, à savoir l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du plutonium. L'élaboration d'un tel cadre est une tâche difficile, qui doit s'effectuer par étape.

La première étape consisterait à élaborer des mécanismes visant à garantir la fourniture de combustible nucléaire. Les États auraient ainsi l'assurance de pouvoir obtenir du combustible nucléaire de façon prévisible et régulière et sur une plus longue période. Si un marché efficace est censé y veiller, un mécanisme d'appui pourrait susciter davantage de confiance en permettant de prévenir les dysfonctionnements dans la fourniture de combustible nucléaire qui ne tiendraient pas à des considérations techniques ou commerciales. Cette idée a suscité un intérêt considérable, et plusieurs États et d'autres parties prenantes ont proposé de nombreuses formules susceptibles de garantir la fourniture de combustible.

Les nombreuses propositions avancées aujourd'hui prévoient l'octroi de nouvelles responsabilités à l'Agence, qui vont du choix du moment où les fournitures de combustible pourraient avoir lieu au projet ambitieux de construire, faire fonctionner et surveiller les usines d'enrichissement.

Parmi les nombreuses propositions avancées figure un accroissement du courtage nucléaire ou du

rôle de facilitateur joué par l'Agence, une notion qui figure depuis 50 ans dans le statut de l'AIEA.

Le cadre multinational comporterait également des avantages non négligeables en matière de non-prolifération. Ainsi, toutes les activités d'enrichissement et de retraitement devraient faire l'objet ultérieurement d'un contrôle international, ce qui offrirait à la communauté internationale une garantie plus sûre que les phases les plus délicates du cycle du combustible nucléaire civil seront moins exposées à un usage malavisé. Il va sans dire qu'un traité global et vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires s'impose pour finaliser ce nouveau cadre.

Au début de cette année, le Directeur général de l'AIEA a chargé un groupe de haut niveau d'évaluer les défis auxquels l'AIEA sera confrontée d'ici à 2020 et au delà. La Commission d'éminentes personnalités, présidée par l'ancien Président mexicain Ernesto Zedillo, compte en son sein 18 personnalités internationales de haut niveau. Le rapport établi par cette commission renferme des recommandations ambitieuses sur ce que devrait être notre tâche jusqu'en 2020 et au delà et appelle une réponse analogue de la part de nos États membres.

Le chemin qui reste à parcourir est cahoteux, mais chaque recommandation de la Commission nous paraît réalisable s'il existe une volonté politique. La revitalisation de l'AIEA nous permettra de répondre plus efficacement aux besoins de nos États membres. Les conclusions de la Commission visent à renforcer davantage le débat entre les États membres, entre les États et le secrétariat de l'AIEA et au sein d'un public plus large sur l'avenir de l'Agence et la façon dont elle peut contribuer au mieux, dans les années à venir, aux efforts de la communauté internationale pour réaliser le développement, la paix et la sécurité.

Je vous remercie, M. le Président, d'avoir offert à l'AIEA l'occasion de s'exprimer devant les délégations de la Première Commission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire. Je tiens à remercier tous les panélistes de leur présence et de leur participation à cette séance. La présidence a décidé, depuis Genève, que ces présentations devaient aussi brèves que possible de façon qu'un véritable échange de vues puisse avoir lieu avec les représentants de ces organisations et que les délégations puissent faire des

observations, poser des questions et répondre aux questions et en débattre dans un cadre informel. J'espère que nous disposerons du temps nécessaire pour ce dialogue. À cette fin, nous allons passer à la phase officielle de cette séance.

La séance, suspendue à 16 h 40, est reprise à 16 h 45.

M^{me} Millar (Australie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement australien est fermement attaché à la non-prolifération et au désarmement nucléaires ainsi qu'à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Premier Ministre australien, M. Rudd, déclarait à Kyoto, le 9 juin dernier, ce qui suit :

« Au cours de la dernière décennie, le monde n'a pas consacré une attention suffisante aux armes nucléaires... L'accent mis sur le danger que représentent les armes nucléaires n'a pas été aussi important qu'au plus fort de la guerre froide.

Si nous ne vivons plus quotidiennement sous la crainte d'une guerre nucléaire entre les deux superpuissances, des événements inquiétants dans le domaine nucléaire sont venus émailler la dernière décennie. Nous avons vu des États dotés d'armes nucléaires se tenir à l'écart du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La République populaire démocratique de Corée a annoncé son retrait du TNP et procédé à un essai nucléaire. En violation du droit international, l'Iran mène actuellement des activités de prolifération nucléaire sensibles. Le risque de prolifération et de terrorisme nucléaire et radiologiques s'accroît, y compris par le biais du marché noir, et un mécontentement croissant d'après guerre froide se fait jour face à l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement. »

Mais, depuis la dernière session de la Commission, l'Australie est encouragée par un réel changement d'attitude, même s'il est provisoire, à l'égard du désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires.

La proposition faite en juin dernier par le Premier Ministre Rudd de créer une Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire visait à donner une nouvelles impulsion à nos travaux d'ici à la tenue de la

Conférence d'examen du TNP en 2010 et au delà. Les anciens ministres australien et japonais des affaires étrangères Gareth Evans et Yoriko Kawaguchi ont accepté de coprésider la Commission. D'autres éminentes personnalités, dont beaucoup d'entre elles sont bien connues de la Commission, ont assumé la délicate fonction de commissaire. Ces personnalités ont accepté une tâche complexe : offrir une approche nouvelle à l'égard de défis aussi interdépendants que la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et faire des recommandations concrètes et réalistes.

À Sydney, ce mois-ci, la Commission participera pour la première fois à la première des six réunions planifiées. Au cours des deux ans qui nous séparent de la Conférence d'examen du TNP, le travail de la Commission sera de première importance.

Le TNP a permis d'empêcher une prolifération des armes nucléaires à grande échelle et a ouvert la voie à l'élimination des armes déjà existantes. Mais 40 ans après son ouverture à la signature, le Traité est soumis à une forte pression. La Conférence d'examen de 2010 offre une occasion exceptionnelle de reprendre notre travail. Cette occasion ne doit pas être manquée. Le succès de cette entreprise dépendra de l'engagement authentique de tous les États membres du TNP. Nous espérons que la nouvelle Commission parviendra à un consensus global d'ici à la tenue de la Conférence d'examen.

La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires exige des mesures équilibrées, progressives et fermes. La communauté internationale se tourne à juste titre vers les États dotés d'armes nucléaires et les États dotés de la capacité de fabriquer des armes nucléaires et qui se tiennent en dehors du TNP afin qu'ils soient les premiers à procéder à des réductions durables de leurs arsenaux nucléaires.

L'Australie se félicite des mesures adoptées par plusieurs États dotés d'armes nucléaires. Nous prenons acte des réductions importantes du nombre d'ogives et de vecteurs auxquelles ont procédé les États-Unis et la Fédération de Russie, conformément au Traité de Moscou. Nous prenons note du nombre historiquement faible d'ogives nucléaires qui resteront en service d'ici à 2012 et nous nous réjouissons des réductions unilatérales de leurs stocks d'armes tactiques auxquelles ont procédé les États-Unis.

Une ferme volonté des deux pays est nécessaire pour assurer de nouvelles réductions profondes et

irréversibles. Nous attendons des États-Unis et de la Russie qu'ils procèdent à des réductions bilatérales suivies et transparentes de toutes les armes se trouvant dans leurs arsenaux nucléaires, avant l'expiration du Traité de Moscou en 2012.

L'Australie s'est également félicitée de l'annonce par le Royaume-Uni d'une réduction de 20 % de ses stocks d'ogives nucléaires, et de l'annonce par la France d'une réduction d'un tiers de son arsenal nucléaire. Mais nous veillons à ce que les États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non parties au TNP, œuvrent à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires.

Ces initiatives doivent être menées de manière transparente. Tout en nous félicitant des rapports élaborés par la Commission préparatoire et d'autres instances, nous notons que la transparence est diversement appliquée par les États dotés d'armes nucléaires. Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à reconsidérer et diminuer le rôle joué par les armes nucléaires dans leur politique de sécurité et à réduire davantage le statut de disponibilité opérationnelle de leurs armes nucléaires, d'une façon qui contribue à la sécurité et la stabilité au niveau mondial.

La responsabilité du désarmement nucléaire n'incombe pas seulement aux États dotés d'armes nucléaires. Il appartient à tous les États de contribuer à l'instauration d'un environnement propice au désarmement nucléaire. L'Australie contribue à cette entreprise.

L'Australie est très attachée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Le ministre australien des affaires étrangères Stephen Smith a présidé la quatrième réunion ministérielle du TICEN, qui s'est tenue ici même à New York, le mois dernier. Il est profondément regrettable qu'après une décennie, les neuf États figurant à l'Annexe 2 n'aient pas encore rejoint le TICEN. La signature et la ratification sans retard du TICEN doivent être une priorité pour tous les pays.

L'Australie est également partie à la Zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud. La création de zones analogues est une mesure importante vers le désarmement nucléaire, car elle offre des garanties de sécurité négatives.

En tant qu'un des six Présidents de la Conférence du désarmement de 2009, l'Australie s'emploiera, avec

tous les membres de la Conférence, à faire progresser les travaux de la Conférence, notamment sur un traité d'interdiction des matières fissiles. Ce dernier est depuis trop longtemps différé. Il est inacceptable que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, connaisse, depuis tant d'années, une situation de paralysie.

Le régime de non-prolifération nucléaire continue de subir la pression de certains États, qu'ils fassent ou non partie du TNP. L'Australie appuie le recours à la diplomatie afin que tous les États adhèrent au régime de non-prolifération nucléaire et se soumettent aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous exhortons fermement tous les États à ratifier au plus vite le Protocole additionnel de l'AIEA. Cela permettrait d'accroître la confiance de tous les États dans le caractère pacifique des activités nucléaires d'un État.

Les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée continuent de représenter une menace pour la sécurité régionale et les objectifs généraux de non-prolifération. L'Australie se félicite de l'accord conclu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sur une série de mesures destinées à vérifier la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée. Le retrait de la République populaire démocratique de Corée de la liste des États appuyant le terrorisme établie par les États-Unis est le fruit de cet accord.

L'Australie attend désormais de la République populaire démocratique de Corée qu'elle coopère, avec ses partenaires dans les pourparlers à Six, à la réalisation de cet accord. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par la République populaire démocratique de Corée de reprendre le démantèlement du site nucléaire de Yongbyon.

L'Australie est vivement préoccupée par le fait que l'Iran, en violation des quatre résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, mène des activités sensibles de prolifération. Cela ne correspond pas au comportement d'un État désireux de rétablir la confiance et de répondre aux craintes que suscite au sein de la communauté internationale la nature de son programme nucléaire. Il faut que l'Iran s'acquitte immédiatement des obligations qui lui incombent et suspende ses activités liées à l'enrichissement de l'uranium, au traitement et à l'eau lourde. Il doit

permettre à l'AIEA d'avoir accès à ses installations afin de dissiper les doutes justifiés de la communauté internationale sur ses intentions pacifiques.

M. Mutavdzic (Croatie), Vice-Président, assume la présidence.

L'Australie est également préoccupée par des informations faisant état de la construction non déclarée d'un réacteur nucléaire par la Syrie. L'Australie regrette que la Syrie n'ait pas encore répondu à la demande d'accès à ses installations, formulée par l'AIEA. Nous demandons à la Syrie de faire preuve de la coopération et de la transparence maximales et fournisse toute l'information nécessaire à l'AIEA pour mener à bien son inspection.

Les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont indispensables pour garantir une paix et une sécurité pérennes au niveau mondial. L'Australie espère travailler de manière constructive avec le Président et les autres délégations, au cours de la présente session de la Première Commission et au delà, afin de réaliser les progrès que nous appelons tous de nos vœux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Par respect pour les orateurs, je voudrais saisir cette occasion pour demander aux membres de la Commission d'observer le silence pendant les interventions.

M. Labbé (Chili) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président et les autres membres du Bureau et de les assurer de l'entière coopération de la délégation chilienne.

Le Chili s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Brésil, au nom du Marché commun du Sud. Nous réaffirmons que le désarmement nucléaire n'est pas seulement la question la plus importante à l'ordre du jour du mécanisme de désarmement des Nations Unies, sa mise en œuvre est également indispensable si nous voulons réaliser la sécurité pour tous les États et atteindre le nombre le moins élevé possible d'armes.

C'est pourquoi nous sommes parties à tous les instruments pertinents connexes, y compris, bien sûr, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), le Traité de Tlatelolco, le protocole additionnel à l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

et le Code de La Haye. Nous ne ménages pas non plus nos efforts au sein des instances compétentes, parmi lesquelles l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, bien entendu, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont le Conseil des gouverneurs est présidé par l'Ambassadeur Milenko Skoknic du Chili.

Nous appuyons fermement le processus d'examen actuel du TNP, qui s'achèvera en 2010 par la huitième conférence. Nous avons participé aux deux sessions de la Commission préparatoire ainsi qu'à la Conférence de l'Initiative des Puissances Moyennes – seule organisation mondiale de la société civile – qui s'est tenue à Ottawa, à Vienne et à Dublin en vue d'exercer une pression politique mondiale aux fins du succès de la Conférence de 2010.

Notre objectif est moins de définir notre position nationale à l'égard du désarmement, laquelle, nous le pensons, est suffisamment connue, que d'exprimer l'espoir que les changements politiques déjà intervenus ou sur le point d'intervenir offriront de véritables chances de sauver le régime de non-prolifération nucléaire et de relancer le désarmement nucléaire. Les articles d'Henry Kissinger, George Shultz, William Perry et Sam Nunn, publiés dans le Wall Street Journal, revêtent beaucoup d'importance, car les membres les plus prestigieux de l'intelligentsia d'un des pays phare s'agissant des questions de paix et de sécurité internationale y réaffirment la nécessité politique du désarmement nucléaire et appellent à des progrès en la matière.

Ces progrès doivent être accomplis aux niveaux bilatéral et multilatéral, et la huitième conférence d'examen du TNP sera décisive pour juger de la volonté des acteurs principaux d'éviter un échec analogue à celui de 2005. Il revient à ces acteurs de perpétuer l'héritage politique transmis par toutes les conférences d'examen – les progrès réalisés jusqu'ici, qui déterminent l'évolution future. Ignorer cet aspect reviendrait à adopter une attitude frileuse et ne pourrait conduire qu'à une impasse.

Qu'il me soit permis d'adresser ici mes sincères félicitations à l'Australie, qui a pris l'initiative de créer une nouvelle Commission d'éminentes personnalités sur la question du désarmement nucléaire. Cette initiative émane d'un pays du Sud avec lequel nous

partageons une longue histoire de coopération sur les questions multilatérales.

Le redémarrage du désarmement nucléaire exige également l'entrée en vigueur du TICEN. Nous notons avec satisfaction que ce climat politique nouveau pourrait contribuer à la reprise du processus de ratification de cet instrument par les États-Unis et d'autres États clés. Nous félicitons la Colombie d'avoir ratifié le Traité et bravé les difficultés juridiques et constitutionnelles que nous rencontrons tous. Nos frères colombiens ont démontré que la volonté politique peut vaincre les obstacles, et leur attitude a valeur d'exemple pour tous ceux dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du TICEN.

Si nous appuyons le moratoire sur les essais nucléaires, que de nombreux États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à respecter, nous estimons néanmoins que cet instrument essentiellement provisoire n'offre pas la sécurité juridique ou la confiance politique que le TICEN est censé conférer aux relations internationales.

En outre, il est indispensable que soient entamées des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles, dans le cadre ou à l'extérieur de la Conférence du désarmement. Il s'agira là d'une étape logique vers le TICEN, qui renforcera l'engagement des puissances nucléaires à l'égard de l'article VI du TNP. Cela permettra de donner davantage de poids aux affirmations de certains États dotés d'armes nucléaires, que nous avons souvent entendues dans des instances internationales, selon lesquelles le désarmement nucléaire fait partie de leur priorité principale. Le Chili considère la vérification comme étant une entité politique à part entière, étant donné qu'elle détermine la nature des mécanismes de désarmement. Cependant, comme nous l'avons souligné à Genève, nous sommes prêts à accepter un instrument ne prévoyant pas de vérification, car nous sommes convaincus que le désarmement est un processus progressif et évolutif, qui peut toujours être amélioré.

De concert avec la Malaisie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse, le Chili présente à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, une nouvelle version du projet de résolution relatif à la levée de l'état d'alerte des systèmes d'armes nucléaires. C'est cet exercice fructueux qui nous a menés en 2007 et qui bénéficie de l'appui d'une vaste majorité d'États Membres, y compris des États dotés de capacités militaires

nucléaires et des membres d'importantes entités de sécurité, comme l'OTAN.

Nous restons convaincus que l'abolition effective du principe de « lancement d'avertissement » éliminerait une cause probable de catastrophe nucléaire du fait d'une erreur, d'un désaccord, voire d'un sabotage. Ce projet de résolution a reçu un accueil enthousiaste auprès de la société civile. Je tiens, à ce propos, à remercier John Hallam du projet Nuclear Flashpoints, Steven Starr de Physicians for Global Survival et l'Institut international pour la paix, qui ont tenu un séminaire la semaine dernière sur le statut opérationnel des armes nucléaires, présidé par Edward Luck. Ceux qui n'ont pu participer à ce séminaire auront une seconde chance après-demain, vendredi 17 octobre, à 15 h 15, dans la salle de conférence 6. Les auteurs du projet de résolution ont organisé ce nouveau rassemblement afin d'attirer l'attention sur ce risque et expliquer les raisons sous-jacentes de cette initiative. Les convertis comme les agnostiques sont cordialement invités.

Le Chili fait partie des pays qui considèrent le désarmement nucléaire et la non-prolifération comme étant les deux faces de la même pièce. Nous devons progresser dans ces deux domaines, en ne perdant pas de vue que l'élimination des armes nucléaires représente l'objectif ultime. Je tiens à rappeler une fois encore qu'il n'y a pas, d'un côté, une bonne prolifération et, de l'autre, une mauvaise prolifération. Il n'y a pas non plus, d'un côté, les bonnes « armes nucléaires » et, de l'autre côté, les mauvaises « armes nucléaires ». Toute prolifération est un désastre, et toutes les armes nucléaires sont une menace inacceptable pour la sécurité internationale. Toute initiative politique ou diplomatique qui ne tiendrait pas compte de cette vérité fondamentale ne pourrait qu'engendrer méfiance et déception chez l'écrasante majorité des États Membres non dotés d'armes nucléaires.

Près de deux décennies après la fin de la guerre froide, nous constatons que les relations internationales sont fluctuantes et que les causes de tension et de conflit ont une fâcheuse tendance à se répéter. Comme toutes les armes, les armes nucléaires ont été conçues dans le but d'être utilisées. Il serait choquant d'affirmer que l'intelligence humaine peut faire face à tous les risques découlant de l'existence même de ces armes. La seule manière rationnelle d'agir consiste à œuvrer résolument et collectivement à leur élimination.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous avons célébré cette année le quarantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est largement admis que le TNP est le pilier central de la sécurité mondiale et qu'il nous a été profitable. Pourtant, ce traité, qui est d'une importance cruciale, est l'objet d'une pression croissante. Cela est d'autant plus regrettable que la menace de danger nucléaire est encore très présente.

Il ne fait aucun doute que le TNP est remis en question de bien des manières. Nous devons répondre aux immenses défis en matière de prolifération. Nous saluons les très récentes initiatives menées en faveur de l'examen de la question de la République populaire démocratique de Corée. Nous prions instamment l'Iran de se conformer aux exigences de la communauté internationale afin de faciliter la tenue de négociations en vue de parvenir à une issue acceptable par tous.

Cela étant, force est de reconnaître que le processus de désarmement est généralement perçu comme progressant trop lentement. Les réductions considérables opérées dans leurs arsenaux par les États dotés d'armes nucléaires, depuis la fin de la guerre froide, sont très encourageantes. Pourtant, il est insensé que, quelque 20 ans après la fin de la guerre froide, il existe encore plus de 20 000 armes nucléaires.

Un autre élément qui complique notre tâche est le recours plus fréquent à l'énergie nucléaire que l'on prévoit pour les années à venir. La Norvège reconnaît pleinement le droit aux utilisations pacifiques, conformément au TNP. Par ailleurs, il faut bien savoir que le recours plus fréquent à l'atome peut être source de problèmes tant sur le plan de nos initiatives en matière de non-prolifération que sur celui de l'environnement et de la sécurité humaine.

Nous approchons à grands pas de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. Si les préparatifs sont en bonne voie, nous n'avons pas la certitude d'une issue fructueuse et prospective. Il existe trop de divergences entre les États parties sur la manière de renforcer davantage le régime du TNP. Il est essentiel que tous les États parties fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour préserver le TNP et œuvrer sans cesse à se rapprocher davantage de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le TNP n'est pas seulement un instrument de non-prolifération, il est aussi un traité de désarmement. Son objectif général est l'élimination des armements nucléaires.

Le TNP a également pour ambition de faciliter la coopération pacifique dans le domaine de l'énergie et de la technologie nucléaires. Certains pays nécessitent une aide technique régulière, voire accrue, de la part de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) concernant les applications nucléaires civiles. Nous devons restaurer un consensus international sur des questions fondamentales liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous devons réaffirmer le bien fondé des trois piliers du TNP et leurs liens étroits.

Pour ce faire, nous devons travailler de façon innovante. Nous devons coopérer avec les groupements régionaux et être prêts à associer la société civile à cette tâche. La Norvège s'efforce de contribuer à l'initiative des sept nations. La Conférence d'Oslo en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo, du 26 au 27 février derniers, est l'illustration de ce partenariat élargi. Nous saluons la participation active de M. Sergio Duarte, Haut Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement. La Conférence d'Oslo avait pour objectif non pas d'élaborer un document négocié, mais d'avancer un certain nombre d'idées. En tant qu'organisateur de cet événement, nous avons fait des observations qui nous paraissent refléter les délibérations très fécondes d'Oslo. Cinq principes et 10 mesures ont été arrêtés. L'issue de la Conférence d'Oslo a été largement commentée. J'aimerais rappeler certains des aspects majeurs de cette conférence.

Premièrement, tout progrès sur la voie de l'élimination des armes nucléaires exige une direction au niveau le plus élevé. Toutes les parties prenantes concernées doivent participer à cette entreprise.

Deuxièmement, la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires est une entreprise conjointe de tous les États. À cet égard, la Norvège, le Royaume-Uni et le Centre sur la recherche, la formation et l'information en matière de vérification ont mis sur pied une coopération dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire.

Troisièmement, nous devons progresser vers une réduction des arsenaux nucléaires existants. Nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à tracer la voie.

Quatrièmement, nous devons progresser dans la mise sur pied d'instruments destinés à prévenir une nouvelle course aux armes nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires et la négociation et la conclusion rapide d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles sont des éléments déterminants.

Cinquièmement, les États dotés d'armes nucléaires devraient continuer à faire tous les efforts possibles pour réduire leur dépendance à l'égard de ces armes et contribuer ainsi à leur élimination.

Sixièmement, l'élimination des armes nucléaires exige un régime solide et fiable de non-prolifération. L'universalisation des garanties intégrales de l'AIEA et de ses protocoles additionnels est fondamentale.

Septièmement, nous devons progresser vers l'élaboration d'arrangements non discriminatoires pour le cycle du combustible, en étroite coopération avec l'AIEA. Comme première mesure, la Norvège a promis le versement de 5 millions de dollars à la banque du combustible, sous les auspices de l'AIEA.

Nous espérons que les observations émises lors de la Conférence d'Oslo contribueront aux préparatifs de la Conférence d'examen du TNP. Nous saluons également des initiatives telles que la Commission Blix, qui vise à identifier les recommandations susceptibles de bénéficier d'un large soutien. Nous nous félicitons en particulier de la création récente de la Commission australienne et japonaise de haut niveau sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. L'intégralité de cette déclaration a déjà été distribuée.

Malgré des réductions substantielles dans les arsenaux existants, le désarmement nucléaire demeure un objectif lointain. De récents événements ont fait apparaître une érosion graduelle des structures internationales de maîtrise des armements et de non-prolifération, qui s'explique par le reniement d'un désarmement nucléaire complet par la plupart des États dotés d'armes nucléaires, parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la disparition du Traité sur les missiles antibalistiques, le fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur et l'éventualité de nouveaux essais de la part de certains États, l'émergence de doctrines prévoyant le recours aux armes nucléaires, y compris contre des États non dotés d'armes nucléaires, les projets de mise au point de ces armes en vue de leur utilisation, la poursuite d'une non-prolifération sélective, les conditions discriminatoires pour une coopération nucléaire

pacifique, l'asymétrie croissante entre les capacités militaires des États et le risque que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive.

Bien que nous nous efforcions de faire rempart, au niveau national, à la prolifération des armes nucléaires et à la menace de leur acquisition par des acteurs non étatiques et des terroristes, nous avons parfois tendance à oublier un point essentiel, à savoir que le moyen le plus efficace d'empêcher un éventuel recours aux armes nucléaires est de procéder à leur élimination complète. S'agissant de la paix et de la sécurité internationale, la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire sont d'égale importance. Seule la poursuite simultanée de ces deux objectifs peut ériger des barrières efficaces contre les risques de prolifération.

La prolifération verticale ou l'amélioration des systèmes d'armes nucléaires aggravent les incertitudes et l'instabilité et encourage de nouvelles stratégies de compétition. La détermination de quelques États puissants d'opter pour les armes de destruction massive, tout en imposant aux États plus faibles des régimes stricts, ne peut qu'attiser un sentiment d'insécurité entre les États.

Tant que nous n'aurons pas décidé de raviver le consensus international sur la nécessité d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, la recherche d'un environnement de paix et de sécurité restera chimérique. Dans l'Avis consultatif rendu en 1996, la Cour internationale de Justice appelait à la tenue de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires afin d'assurer un désarmement complet et irréversible.

Animés par la volonté politique de promouvoir les objectifs de désarmement et de non-prolifération, les États Membres peuvent donner à la Conférence du désarmement, unique instance de négociation multilatérale, la possibilité de traiter de toutes les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour : le désarmement nucléaire, l'octroi de garanties aux États non dotés d'armes nucléaires, la prévention d'une course aux armes nucléaires dans l'espace et un traité vérifiable d'interdiction de la production de matières fissiles. Les propositions avancées lors de la Conférence du désarmement en 2007 et 2008 ont réduit à néant le principe de sécurité égale pour tous, satisfait les intérêts de quelques États et sapé la base convenue

de négociations sur un traité vérifiable d'interdiction de la production de matières fissiles.

Le Pakistan appuie la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles. Ce traité est une condition indispensable à la cessation immédiate d'une course aux armes nucléaires. Pour devenir une mesure de désarmement nucléaire à part entière, ce traité doit englober la vérification et les stocks. Il doit également être juste et équilibré. Enfin, ce traité doit examiner la question de la protection – passée, présente et future – dans son intégralité, aux niveaux régional et mondial.

La Charte des Nations Unies fait obligation aux nations de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Cette obligation s'étend aux armes nucléaires. Le droit de légitime défense est soumis à des restrictions en la matière. Chaque année, l'Assemblée générale adopte une résolution appelant à l'octroi de garanties effectives, fiables et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires. La résolution de l'année dernière réaffirmait la nécessité urgente de parvenir rapidement à un accord sur des dispositions internationales efficaces prévoyant des garanties de sécurité négatives. Il lançait un appel à tous les États, notamment aux États dotés d'armes nucléaires, afin qu'ils parviennent rapidement à un accord sur cette question.

Depuis 1978, le Pakistan est à l'avant-garde des efforts déployés à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement en vue d'obtenir des États dotés d'armes nucléaires des garanties juridiquement contraignantes. À la suite des essais nucléaires de mai 1998, le Pakistan s'est consacré à cette cause et a déclaré qu'il ne recourrait pas à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre tout État non doté d'armes nucléaires.

L'imposition de restrictions injustes au développement d'une technologie nucléaire à des fins pacifiques ne peut que renforcer le monopole de quelques-uns sur la technologie nucléaire et, par là, attiser un sentiment de discrimination et le recours à une politique de deux poids, deux mesures. Cette discrimination est dangereuse pour l'intégrité du régime de non-prolifération nucléaire.

Les réseaux de marché noir doivent en partie leur existence aux restrictions imposées aux transferts de technologie menés également à des fins pacifiques. Les arrangements en matière de non-prolifération se sont

concentrés sur l'aspect fourniture du problème au détriment du facteur demande. Il conviendrait de parvenir à un accord international sur un critère universel et non discriminatoire en faveur d'une coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris le développement de l'énergie nucléaire.

Le caractère restrictif de certains accords de contrôle des exportations constitue un frein à la mise en œuvre globale de critères en matière de non-prolifération. S'il est demandé aux États de se conformer aux critères établis par ces dispositions, la possibilité devrait leur être donnée, en contrepartie, de participer à l'élaboration de ces dispositions, d'en tirer parti en partageant les méthodes et l'expérience précieuse des auteurs de ces arrangements dans le domaine du contrôle des exportations et de se tenir informés des avancées techniques.

Enfin, les objectifs de paix, de stabilité, de sécurité et de développement socio-économique continueront d'être irréalisables dans certaines régions, si l'on ne parvient pas à traiter des questions centrales liées aux conflits entre États. Davantage d'efforts devraient être faits pour remédier aux préoccupations en matière de sécurité des États qui cherchent à acquérir des armes de destruction massive et d'autres systèmes d'armes perfectionnés. Remédier aux disparités socio-économiques demeure une nécessité impérieuse si l'on veut répondre efficacement aux défis en matière de sécurité, auxquels sont confrontés les États.

M. Tarui (Japon) (*parle en anglais*) : Dans le domaine des armes nucléaires, il est évident pour beaucoup qu'un vent nouveau souffle sur les débats consacrés à l'élimination complète des armes nucléaires au sein de la communauté internationale. En dépit de l'émergence de nombreux défis – d'aucuns parlerait d'impasse – concernant l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, un élan croissant se fait jour au niveau international en faveur d'une nouvelle initiative dans ce domaine.

La Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui a été créée sur l'initiative conjointe des Premiers Ministres du Japon et de l'Australie, confirme cette tendance. Cette commission, qui sera coprésidée par M^{me} Yoriko Kawaguchi, ancienne Ministre des affaires étrangères, et M. Gareth Evans, ancien Ministre des affaires étrangères, traitera du désarmement nucléaire, de la

non-prolifération nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Un rapport devrait être présenté avant la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, afin de contribuer à son succès.

S'appuyant sur l'expérience d'Hiroshima et de Nagasaki, le Japon est attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Soucieux de faire part de ses vues concernant des mesures destinées à atteindre cet objectif, le Japon présentera cette année encore à la Première Commission, un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires ». J'aimerais rappeler que l'année dernière, 170 pays, soit le nombre le plus élevé de pays depuis la première présentation de ce projet, parmi lesquels des États dotés d'armes nucléaires, ont adopté cette résolution, à l'écrasante majorité de l'Assemblée générale.

La réduction du nombre d'armes nucléaires existantes est la priorité principale de la communauté internationale. À cet égard, il convient d'observer que, lors du dernier sommet du G-8 à Hokkaido-Toyako et pour la première fois dans l'histoire du Groupe, les dirigeants ont publié une déclaration dans laquelle ils appellent tous les États dotés d'armes nucléaires à procéder, de manière transparente, à une réduction de leurs armes nucléaires. Ainsi, l'annonce récente par la France de son intention de faire passer son stock total d'armes nucléaires à moins de 300 ogives – premier geste d'un État doté d'armes nucléaires – et l'invitation faite à des experts internationaux pour qu'ils visitent ses installations de production de matières fissiles militaires illustrent bien cette transparence.

Le projet de résolution que nous présentons réaffirme l'appel en faveur de réductions dans la transparence, tout en se félicitant des progrès réguliers accomplis par les États dotés d'armes nucléaires dans la réduction de leurs arsenaux. Dans cet esprit, il importe que la Fédération de Russie et les États-Unis appliquent pleinement le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs et procèdent, de façon irréversible et vérifiable, à une réduction des armes nucléaires au delà de celles prévues dans le Traité. Dans ce contexte, le Japon se félicite de la Déclaration pour un cadre stratégique entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Nous encourageons vivement la Fédération de Russie à mener à leur terme les négociations portant sur un instrument juridiquement

contraignant, qui succéderait au Traité sur la réduction des armements stratégiques.

Afin de réduire les stocks d'armes nucléaires, il faut d'abord arrêter la production de matières fissiles, élément central des armes nucléaires. Nous tenons à souligner qu'au cours des débats au sein de la Conférence du désarmement, aucune délégation ne s'est déclarée opposée à la tenue de négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs. Le document CD/1840, présenté cette année à la Conférence du désarmement par les six Présidents, définit l'objectif précis des négociations portant sur cette interdiction, mais ne préjuge en rien de l'issue des négociations.

Dans le processus d'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, la prévention de leur mise au point est également fondamentale. Par conséquent, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une très haute priorité.

Afin de réduire le risque d'une guerre nucléaire accidentelle et en attendant que l'on parvienne à l'élimination complète des armes nucléaires, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à réduire davantage le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, de façon à promouvoir la stabilité et la sécurité au niveau international.

Nous n'aboutirons pas à un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, sans la non-prolifération des armes nucléaires. J'aimerais, à ce propos, aborder la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran, des problèmes de prolifération régionale et internationale qui exigent une attention particulière.

Le développement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constitue une menace pour la paix et la sécurité non seulement du Japon, mais aussi de l'Asie orientale et de toute la communauté internationale, ainsi qu'un grave défi pour le régime du TNP. La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont récemment parvenus à un accord sur une série de mesures de vérification. Le Japon estime qu'il est d'une extrême importance d'élaborer un cadre concret de vérification afin de réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne, qui constitue l'objectif des pourparlers à Six. Le Japon continuera d'œuvrer résolument à l'adoption rapide d'un document, dans le cadre des pourparlers à Six, portant sur un cadre précis

de vérification fondé sur l'accord intervenu entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, afin de parvenir au règlement pacifique des questions nucléaires dans le cadre des pourparlers à Six.

L'Iran a malheureusement poursuivi, voire intensifié ses activités d'enrichissement de l'uranium au mépris des appels de la communauté internationale. Afin d'apaiser les craintes de la communauté internationale et de rétablir la confiance, l'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et répondre sincèrement aux exigences formulées dans les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité. Le Japon continue d'œuvrer à un règlement pacifique et diplomatique de la question, de concert avec la communauté internationale.

Au cours du débat général, j'ai indiqué que nous avions connu une alternance de succès et de revers dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et que tous les pays devaient faire preuve de volonté politique afin de faire progresser cette cause. Le projet de résolution du Japon, intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires », décrit une des routes à suivre pour s'attaquer à cette question. Plus que jamais, la communauté internationale doit coopérer afin de suivre cette route, étape après étape, animée par cette ferme volonté politique si clairement exprimée.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président pour son élection et le sérieux avec lequel il s'acquitte de sa tâche. J'aimerais également féliciter les autres membres du Bureau – la Micronésie, le Honduras et le Portugal. L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne. L'Autriche souhaiterait cependant aborder certains points qu'elle juge particulièrement importants.

Dans le débat global que nous tenons sur la sécurité internationale, les essais nucléaires constituent une menace délibérée. Vingt ans après la fin de la guerre froide, le langage de la menace nucléaire est dépassé. Aujourd'hui et dans l'avenir, les États ne devraient plus s'exprimer de cette manière. Néanmoins, le doute et la méfiance ont attisé les craintes d'une course mondiale aux armes nucléaires. C'est pourquoi il est de la plus haute importance que le

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) entre bientôt en vigueur.

Conformément à son attachement au désarmement et à la non-prolifération, l'Autriche a, de concert avec le Costa Rica, assumé la présidence de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN en 2007. À ce titre, nous mettons constamment l'accent sur le TICEN et les retombées positives pour l'humanité des applications scientifiques civiles du Système de surveillance international, telles que les alertes au tsunami, la surveillance des tremblements de terre et des éruptions volcaniques et la recherche sur la structure interne de la Terre et les océans. L'Autriche a parrainé plusieurs ateliers et séminaires de l'Organisation pour un Traité d'interdiction complète des essais, notamment dans les États des Caraïbes et du Pacifique, pour mettre en relief les avantages découlant d'une adhésion au TICEN.

Le 24 septembre 2008, l'Autriche a organisé, avec d'autres pays, une conférence ministérielle d'appui au Traité, qui s'est tenue à New York. Avec près de 100 États participants, le succès de la Conférence, à laquelle a également participé le Secrétaire général Ban Ki-moon et l'ancien Secrétaire d'État à la défense William Perry, a mis en lumière une dynamique positive en faveur de l'universalisation du Traité. L'Autriche prie instamment ceux qui n'ont pas encore signé ni ratifié le Traité de le faire sans tarder et lance notamment un appel aux États qui figurent à l'Annexe 2, afin qu'ils fassent preuve de responsabilité à cet égard.

La dernière décennie a été marquée par des revers dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. La récente décision du Groupe des fournisseurs nucléaires concernant une exemption accordée à un État non membre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'agissant des règles régissant le contrôle des exportations a soulevé, à juste titre, la question de savoir si la communauté internationale accordait la même priorité au Traité qu'auparavant.

L'Autriche est convaincue que le TNP demeure la base et la pierre angulaire de l'architecture internationale de non-prolifération. Toutefois, les États Membres doivent déployer des efforts importants, surtout pour surmonter les divergences responsables de la paralysie du régime international, notamment depuis la Conférence d'examen du TNP en 2005. Nous avons besoin de résultats tangibles en matière de

désarmement nucléaire et d'un succès concret en matière de non-prolifération nucléaire.

Dans ces circonstances, l'Autriche exprime sa reconnaissance à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le travail sérieux dont elle s'acquitte. Elle sert d'instance pour la tenue de débats, de centre d'expertise technique et, plus important encore, d'institution fondamentale chargée de la surveillance et de la vérification dans le cadre de l'architecture globale de sécurité. La communauté internationale doit se fixer pour tâche principale de répondre aux défis en matière de non-prolifération, notamment en renforçant et en appliquant de façon universelle le système de garanties de l'Agence, y compris le Protocole additionnel, en mettant en œuvre et en développant davantage les outils les plus efficaces et sûrs et en faisant progresser la « multilatéralisation » du cycle du combustible nucléaire.

Sur ce dernier point – la « multilatéralisation » du cycle du combustible nucléaire – l'Autriche a pris une part active aux discussions qui ont eu lieu, respectivement, au sein du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP et de la Commission du désarmement. Nous avons présenté une proposition visant à créer un nouveau cadre multilatéral pour l'énergie nucléaire qui, au fil des ans, engloberait le passage d'un fonctionnement national à un fonctionnement multilatéral des installations d'enrichissement et de traitement. À notre avis, il conviendrait de faire la distinction non pas entre ceux qui sont dotés de l'énergie nucléaire et ceux qui ne le sont pas, mais entre ceux qui veulent s'en doter et ceux qui ne le veulent pas. Pour les États qui choisissent l'énergie nucléaire, l'accès au combustible nucléaire devrait être strictement réglementé, tout en étant impartial et juste.

Il s'agit bien sûr d'une conception à long terme qui exige une approche graduelle. La création d'une réserve internationale de combustible, sous les auspices de l'Agence, serait un premier pas dans ce sens. L'Autriche poursuit sa contribution au débat sur le multilatéralisme et envisage de présenter bientôt un aperçu détaillé de sa proposition aux instances compétentes de l'AIEA.

Enfin, la menace posée par les armes de destruction massive s'est accrue avec la mise au point de vecteurs perfectionnés. J'aimerais rappeler que tant que nous ne parviendrons pas à élaborer un accord

multilatéral de contrôle des missiles, dans le cadre des Nations Unies, le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques de 2002 demeurera le seul instrument multilatéral de vérification contre la prolifération des missiles balistiques. L'Autriche remplit la fonction de secrétariat exécutif du Code et a accueilli, à ce titre, six réunions des États souscripteurs. À ce jour, plus des deux tiers des États Membres des Nations Unies ont signé le Code, et j'espère qu'ils seront encore plus nombreux à le rejoindre.

Il est capital que tous les États souscripteurs fassent la preuve de leur engagement et contribuent positivement à la réalisation de tous les aspects de cet instrument d'instauration de la confiance. À cet égard, qu'il me soit permis de remercier les Pays-Bas d'avoir organisé aujourd'hui un déjeuner d'information, auquel de nombreux collègues ont participé. Cela témoigne de l'intérêt grandissant dont jouit le Code, et j'espère que cet intérêt se reflétera aussi dans le vaste appui dont bénéficie la résolution relative au Code, présentée cette année.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : De l'avis de la Russie, le désarmement nucléaire est un des domaines clés de la politique mondiale s'agissant de la préservation de la sécurité régionale et globale stratégique. Faute de progrès réguliers dans ce domaine, non seulement nous ne parviendrons pas à renforcer, comme il se doit, le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais nous ne parviendrons pas non plus à créer une atmosphère de confiance et de bon voisinage entre les États.

C'est pourquoi la Russie négocie depuis trois ans, avec l'actuelle administration américaine, un nouvel accord destiné à remplacer le Traité sur les armements stratégiques offensifs – Traité START I – qui vient à expiration le 5 décembre 2009. Nous devons être conscients du fait que les contacts engagés, bien qu'intensifs et de longue durée, doivent encore déboucher sur un accord prévoyant des progrès ou une prévisibilité en matière de réduction des armements stratégiques offensifs. Nous avons proposé à nos partenaires américains de tirer le meilleur parti du Traité START et de l'intégrer dans un nouvel accord. Un tel instrument pourrait être juridiquement contraignant et établir des plafonds plus faibles et vérifiables pour les vecteurs stratégiques – missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés à partir d'un sous-marin et bombes lourdes –

ainsi que les ogives transportées. Nous constatons avec plaisir que notre position est reflétée dans la déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur les questions liées à la stabilité et au contrôle. Un exemplaire de cette déclaration sera distribué en tant que document officiel des Nations Unies.

Notre position à l'égard de la question du désarmement nucléaire découle des principes de politique étrangère de la Fédération de Russie. C'est pourquoi nous sommes prêts à négocier non seulement avec les États-Unis, mais avec d'autres puissances nucléaires, afin de réduire les armements offensifs stratégiques à des minimas suffisants pour maintenir une stabilité stratégique.

Afin de garantir une sécurité commune, nous sommes d'accord pour contrecarrer d'éventuelles menaces par missiles et conférer un caractère global au régime du Traité sur les forces nucléaires à moyenne portée. La Russie s'est toujours opposée à une course aux armements et, principalement, aux missiles nucléaires, ainsi qu'à la mise au point, la production et le déploiement de certains types d'armes déstabilisantes, y compris de nouveaux types d'armes. Cela signifie notamment des charges nucléaires à faible capacité, des missiles balistiques intercontinentaux à ogives non nucléaires et un système de défense antimissile balistique dont certains de ses éléments seraient placés à proximité des frontières de notre État.

La Russie réaffirme sa position fondamentale à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), que nous considérons comme étant un des mécanismes internationaux fondamentaux pour le renforcement des régimes de non-prolifération des armes nucléaires et de maîtrise des armements nucléaires. L'incertitude qui continue de planer sur l'avenir du Traité est une source évidente d'appréhension. À ce propos, nous appelons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire immédiatement. Nous lançons en particulier un appel aux neuf pays dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du TICEN.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires nous paraît être une mesure efficace pour renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire, accroître la sécurité régionale et internationale et promouvoir le développement futur de ces zones. Nos réserves à l'égard des protocoles aux traités établissant

des zones exemptes d'armes nucléaires ne s'appliquent qu'à des cas exceptionnels, incompatibles avec la mise en œuvre par les membres d'une zone de leurs obligations ou de celles qui ne sont pas conformes aux règles universelles du droit international.

Nous appuyons le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, signé le 8 septembre 2006 à Semipalatinsk, au Kazakhstan. Nous sommes convaincus que le Traité de Semipalatinsk permettra de renforcer la paix et la stabilité dans la région et d'empêcher que des terroristes acquièrent des matières ou des technologies nucléaires. L'accord a été rédigé en pleine conformité avec les recommandations de la Commission du désarmement des Nations Unies et les normes juridiques internationales dans ce domaine. Nous saluons le lancement du processus de ratification du Traité et prévoyons que les États qui n'ont pas encore entamé ce processus le feront rapidement.

Nous sommes prêts à régler les questions en suspens dans le respect du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, dans le cadre d'un dialogue entre les puissances nucléaires et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous pensons que ce dialogue devrait déboucher sur la signature d'un protocole pertinent concernant l'octroi de garanties de sécurité aux membres de la zone de l'Asie du Sud-Est.

Nous appuyons la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. En tant que membre du Quartet des médiateurs internationaux pour un règlement au Moyen-Orient, la Russie n'a cessé de contribuer aux initiatives visant la création dans cette région d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive.

Nous respectons le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et renouvelons nos garanties de sécurité négatives à Ulaanbaatar. Nous restons favorables à un débat plus approfondi sur la question du renforcement du statut nucléaire de ce pays.

Nous estimons que la prorogation et l'application de garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires signataires du TNP jouent un rôle essentiel dans la consolidation du régime établi par le Traité. Il est évident que ces garanties sont une contribution positive à la non-prolifération nucléaire et à l'universalisation du Traité. N'oublions pas non plus que la question des garanties de sécurité négatives a été

une des questions centrales lorsque la décision de proroger indéfiniment le Traité a été prise en 1995.

La Fédération de Russie a étendu ces garanties de sécurité à plus de 100 pays qui ont adhéré aux accords relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En 1995, avec d'autres puissances nucléaires, la Russie s'est portée coauteur de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité, qui appelait à des garanties de sécurité positives. Cette résolution prenait note également des déclarations faites au niveau national par les États dotés d'armes nucléaires concernant des garanties de sécurité négatives.

Nous avons toujours été favorables à l'élaboration rapide d'une convention internationale sur l'octroi de garanties aux États non dotés d'armes nucléaires, qui condamne le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. À notre avis, cette convention devrait tenir compte des réserves concernant des cas où des armes nucléaires peuvent être utilisées conformément aux doctrines militaires des puissances nucléaires. Nous sommes d'accord pour que soit concrétisée la décision prise par la Conférence du désarmement en 1998, qui vise la reconstitution du Comité spécial sur des garanties de sécurité négatives, en le dotant d'un mandat de négociation.

Pour les délégations intéressées, ma déclaration sera distribuée demain en langue anglaise.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La création d'un monde exempt d'armes nucléaires demeure pour la communauté internationale une de ses plus urgentes priorités. Ma délégation a déjà fait connaître sa position s'agissant de la nécessité urgente d'appliquer les engagements en matière de désarmement nucléaire, nécessité reflétée dans la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, pendant le débat général

Dans ses efforts en faveur du désarmement nucléaire, la Nouvelle-Zélande continuera d'accorder la priorité au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP, nous mettrons l'accent sur les domaines suivants : désarmement nucléaire, mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance, levée de l'état d'alerte des armes nucléaires, révision de la doctrine nucléaire et garanties efficaces contre la prolifération. Nous nous réjouissons également beaucoup à la perspective de conférer un

nouvel élan à notre réflexion, dans le cadre de la nouvelle Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, comme l'ont souligné cet après-midi nos collègues de l'Australie et du Japon.

À notre avis, un des domaines dans lesquels le TNP devrait permettre des progrès importants, au cours du cycle actuel d'examen, est celui des mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance. Nous notons avec satisfaction que cette dynamique se fait de plus en plus jour en faveur d'une transparence accrue, y compris dans le travail de la Première Commission. Nous saluons les efforts croissants que des États dotés d'armes nucléaires ont déployés dans le passé.

En tant que membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous avons appuyé les propositions portant sur une comptabilisation nucléaire systématisée dans le cadre du TNP, car c'est un moyen d'accroître la transparence. Un mécanisme de suivi des arsenaux nationaux serait une mesure de confiance importante si, notamment, les États dotés d'armes nucléaires pouvaient clarifier davantage le statut actuel de leurs installations et leurs projets futurs visant à diminuer leur dépendance à l'égard des armes nucléaires, tels qu'ils sont reflétés dans leurs doctrines nationales et régionales de sécurité.

La levée de l'état d'alerte des armes nucléaires permettrait de garantir aux États non dotés d'armes nucléaires que les armes nucléaires ne bénéficient pas d'un rôle accru dans leurs doctrines de sécurité. La Nouvelle-Zélande est préoccupée par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de plaider en faveur de la doctrine de la dissuasion nucléaire, renforçant ainsi l'idée selon laquelle les armes nucléaires demeurent une composante stratégique à long terme de leur sécurité nationale. La Nouvelle-Zélande rejette catégoriquement cette approche. Le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité globale et collective consiste à œuvrer en faveur d'un environnement global de sécurité dans lequel les armes nucléaires n'auraient plus leur place.

La Nouvelle-Zélande est un des principaux coauteurs de plusieurs résolutions relatives aux armes nucléaires en Première Commission, ce qui témoigne de son attachement indéfectible à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Comme je l'ai souligné précédemment, le représentant de l'Afrique du Sud s'est déjà exprimé au nom de la

Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous espérons que le projet de résolution présenté chaque année par la Coalition bénéficiera à nouveau d'un large appui en Première Commission.

De concert avec la Suisse, le Chili, la Malaisie, le Nigéria et la Suède, nous présenterons à nouveau cette année un projet de résolution portant sur la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. Comme l'a souligné la Commission sur les armes de destruction massive en 2006, un des plus grands risques de catastrophe nucléaire découle des quelques milliers d'armes nucléaires qui demeurent en état d'alerte instantanée. Si l'on faisait en sorte que toutes les armes nucléaires ne soient plus en état d'alerte instantanée, alors que nous nous acheminons vers l'élimination complète des arsenaux nucléaires, cela permettrait de renforcer la confiance et d'améliorer de façon significative notre sécurité collective. Nous sommes certains que ce projet de résolution bénéficiera encore d'un large appui. Nous espérons qu'après la présentation de ce projet par le représentant de la Suisse, d'autres États appuieront cette initiative, qui en est aujourd'hui à sa deuxième année.

La Nouvelle-Zélande est fière de parrainer, avec le Mexique et l'Australie, un projet de résolution relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Il est essentiel que le Traité entre en vigueur dès que possible. Nous nous félicitons beaucoup des ratifications de la Colombie, de la Barbade, de la Malaisie et du Burundi au cours de l'année écoulée. La communauté internationale devrait se fixer comme objectif l'universalisation du TICEN. Nous prions instamment les États figurant à l'Annexe 2, qui ont signé le Traité mais ne l'ont pas ratifié, de le faire sans retard. Nous espérons que ces États témoigneront à nouveau de leur appui au Traité en votant pour le projet de résolution.

La Nouvelle-Zélande s'enorgueillit également de travailler avec le Brésil sur un projet de résolution portant sur la question de l'Hémisphère Sud et les zones exemptes d'armes. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un symbole puissant de la ferme volonté collective d'éliminer les armes nucléaires. Nous nous félicitons tout particulièrement des observations que vient de faire notre collègue russe en faveur des zones exemptes d'armes nucléaires. Ces zones agissent comme des mesures de désarmement et participent aux efforts de non-prolifération. Nous

formulons l'espoir que ce projet de résolution sera, une nouvelle fois, adopté à une écrasante majorité.

Il est de notre intérêt à tous de veiller à ce que les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire restent accessibles à tous les États, tout en faisant en sorte que cette technologie ne contribue pas à la prolifération des armes nucléaires. Il importe donc que les activités nucléaires se déroulent dans le cadre d'un système efficace de garanties. La Nouvelle-Zélande est très consciente du fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique dispose de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de sa tâche fondamentale. À cet égard, nous soulignons le rôle déterminant joué par le protocole additionnel qui, avec l'accord sur des garanties intégrales, constitue la norme actuelle en matière de vérification.

La Nouvelle-Zélande appuie résolument l'Initiative de sécurité contre la prolifération, dans le cadre de laquelle nous avons accueilli le mois dernier un événement international majeur. Notre ferme appui à l'Initiative est conforme à notre engagement de longue date à l'égard de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes. La Nouvelle-Zélande a été heureuse également de participer à l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous continuons de participer activement au Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matériels connexes.

Ma déclaration sera distribuée demain en Commission.

M. Ruddyard (Indonésie) (*parle en anglais*) : Il nous faut concrétiser l'engagement que nous avons pris de faire du monde un lieu pacifique et prospère. Si nous n'y parvenons pas, nous risquons de mettre en péril la sécurité des peuples à travers le monde et de ternir l'image des Nations Unies, qui incarnent la volonté collective de l'humanité. Nos peuples méritent un environnement international, dont les précieuses ressources ne servent pas à accroître les armes nucléaires et d'autres armes d'anéantissement de certains, mais à concrétiser les objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies, à savoir promouvoir le progrès social et assurer un meilleur niveau de vie dans une liberté accrue.

La communauté internationale ne sera en paix que lorsqu'elle aura renoncé au principe erroné selon lequel les armes nucléaires assurent la sécurité. Les

armes nucléaires doivent être éliminées de manière rigoureuse et complète. La responsabilité de l'élimination de ces armes incombe aux États dotés d'armes nucléaires. Nous prions instamment tous les États dotés d'armes nucléaires, notamment ceux qui disposent des arsenaux les plus importants, d'accentuer leurs efforts en matière de désarmement.

L'existence d'armes nucléaires ne fait pas seulement courir le risque que ceux qui n'en possèdent pas cherchent à s'en procurer, le danger que représente leur utilisation potentielle est à lui seul inconcevable. Il n'existera jamais de garanties concrètes contre les erreurs et les accidents. Et la meilleure garantie contre cette menace est l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. De l'adhésion à ces deux éléments constitutifs du TNP – non-prolifération et désarmement nucléaire – dépend la survie du TNP.

Alors que les États dotés d'armes nucléaires sont convenus de renoncer à l'option nucléaire en vertu du Traité, nous continuons d'être préoccupés par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires maintiennent leurs arsenaux nucléaires. Ils vont même jusqu'à poursuivre la mise au point de nouvelles capacités dans ce domaine sensible. On ne peut que regretter que les Nations Unies, poussées par des États dotés d'armes nucléaires, qui bénéficient aussi du droit de veto au Conseil de sécurité, mettent l'accent sur le défi que représente la non-prolifération et fassent totalement l'impasse sur le désarmement.

Il est à la fois injuste et inacceptable d'exiger des États non dotés d'armes nucléaires qu'ils respectent leurs obligations, alors que les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas parvenus à honorer leurs obligations et leurs engagements. Ce déséquilibre ne permettra ni d'affronter efficacement les risques que font courir les armes nucléaires, ni de renforcer la confiance de la communauté internationale dans le fait que tous les pays œuvrent avec sérieux à la paix mondiale. Pour l'Indonésie, la non-prolifération doit, comme le désarmement, progresser en se renforçant mutuellement et de façon non discriminatoire. Aucun des deux ne doit l'emporter sur l'autre.

Le désarmement nucléaire est possible et concret. Il peut être réalisé grâce à des mesures concrètes, efficaces et approfondies. Lors de la Conférence

d'examen de 2000, les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires et de progresser vers un désarmement nucléaire complet. Cet engagement devrait être immédiatement mis en œuvre grâce à l'application intégrale des 13 mesures concrètes en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires, telles qu'elles ont été acceptées par tous les États parties à la Conférence d'examen de 2000.

Le moment est venu pour les États dotés d'armes nucléaires de passer de la rhétorique à des mesures de désarmement tangibles, conformément à leurs engagements. Nous ne pouvons pas nous poser éternellement la question de savoir comment poursuivre le désarmement nucléaire. Ainsi, en tant que mesure provisoire, les États dotés d'armes nucléaires devraient lever immédiatement l'état d'alerte de leurs armes nucléaires et les désactiver. Les États dotés d'armes devraient adopter d'autres mesures concrètes en vue de réduire le niveau de disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires. Mais il doit être bien clair que des réductions en matière de déploiement et de niveau opérationnel ne sauraient remplacer des réductions irréversibles ainsi que l'élimination complète des armes nucléaires.

L'incapacité à s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, accepté au niveau multilatéral, représente une menace pour la survie du TNP. C'est une menace aussi pour l'ensemble du régime de désarmement. Les États dotés ou non d'armes nucléaires ont une responsabilité partagée dans la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions du TNP et dans la réalisation de son universalité.

À cet égard, nous sommes tous d'avis qu'il appartient aux États parties au TNP d'encourager les États se trouvant à l'écart du régime à rejoindre le TNP. De la même façon, il est essentiel que le droit des États membres du TNP de poursuivre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire soit totalement reconnu et respecté. L'énergie nucléaire est une ressource indispensable, qui offre aux pays en développement la possibilité de progresser au niveau national. Elle permet également de remédier aux conséquences du changement climatique.

Cependant, il ne saurait y avoir de coopération sur les questions nucléaires avec des États qui se tiennent en dehors du TNP. La coopération nucléaire entre les États parties et les États qui se tiennent à

l'écart du Traité risque de porter atteinte aux efforts visant à garantir l'universalisation du Traité et de créer un précédent non souhaitable. À notre avis, la coopération nucléaire devrait s'exercer exclusivement avec les États parties au TNP, car cela constituerait une récompense méritée et une incitation pour les États qui ont renoncé à l'option nucléaire.

Pour terminer, nous nous félicitons de la tenue réussie du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2008. Nous sommes encouragés par les différentes initiatives visant à faciliter le succès du processus d'examen du TNP. Ma délégation espère vivement que la prochaine réunion du Comité ouvrira la voie à une Conférence d'examen réussie du TNP. Il importe que le mécanisme d'examen du TNP soit d'ores et déjà en mesure de s'accorder sur les questions de procédure et de se concentrer sur les sujets de fond, notamment l'ordre du jour de la Conférence d'examen. Nous espérons que les réunions d'examen du TNP permettront de renforcer l'engagement de tous les pays et d'aboutir à des résultats concrets en vue d'atteindre les objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération, tout en encourageant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M^{me} García Jordán (Cuba) (parle en espagnol) : La délégation cubaine souscrit entièrement à la déclaration sur les armes nucléaires faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba réitère ses craintes face à la grave menace que fait peser sur l'humanité l'existence d'un immense arsenal d'armes nucléaires. Malgré la fin proclamée de la guerre froide, on compte encore plus de 32 300 armes nucléaires dans le monde, dont plus de 12 000 peuvent être utilisées immédiatement. L'existence de doctrines de défense stratégique fondées sur la possession et l'utilisation de ces armes est inacceptable et particulièrement dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. La détention d'armes nucléaires est une incitation irresponsable à la prolifération, ce qui accroît le danger nucléaire dans le monde.

Malgré l'avis consultatif historique rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et bien que, chaque année, la communauté internationale exige l'élimination complète des armes nucléaires, certains États dotés d'armes nucléaires maintiennent leur position en refusant de renoncer à l'utilisation d'armes

nucléaires, conformément à leurs doctrines militaires, et en mettant au point de nouvelles armes nucléaires plus perfectionnées par le biais de programmes de modernisation.

Pour Cuba, l'emploi d'armes nucléaires est illégal, totalement immoral et ne saurait être justifié par aucune notion ou doctrine de sécurité. L'emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences catastrophiques pour toutes les formes de vie sur Terre et constituerait une violation flagrante des règles internationales sur la prévention du génocide.

Pour les États non dotés d'armes nucléaires, comme Cuba, qui sont également parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), cette situation est une source de profonde préoccupation. L'absence de progrès dans l'application des mesures de désarmement nucléaires arrêtées lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000 est inacceptable. Les États dotés d'armes nucléaires doivent remplir les obligations qui leur incombent de poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire et à un traité de désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

Cuba souligne de nouveau la nécessité d'honorer entièrement les engagements déjà pris, notamment les 13 mesures concrètes arrêtées lors de la sixième Conférence d'examen du TNP en 2000 en vue de l'élimination totale des arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Je dois rappeler que, pour Cuba, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre l'objectif ultime, à savoir l'élimination complète des armes nucléaires. L'élimination complète de ces armes est le seul moyen efficace d'éviter un désastre par suite de leur utilisation.

Cuba réaffirme avec fermeté son rejet de l'application sélective et de la politique des deux poids, deux mesures en ce qui concerne le TNP. On ne peut, d'un côté, continuer de négliger les questions liées au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et, de l'autre côté, favoriser la non-prolifération horizontale. Le droit inaliénable des États de mettre au point, de développer la recherche, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, comme stipulé à l'article IV du TNP, doit être pleinement respecté. En outre, les pays développés sont tenus de faciliter

l'exploitation légitime de l'énergie nucléaire dans les pays en développement et de fournir une assistance dans ces domaines, permettant ainsi à ces pays de profiter pleinement d'un échange d'équipements et de matériels nucléaires et d'une information scientifique et technique aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Outre son statut d'État partie au TNP, Cuba s'est prononcé, à l'Assemblée générale, en faveur des résolutions préconisant l'élimination totale des armes nucléaires, telles que les résolutions 62/42 sur le désarmement nucléaire et 62/51 sur la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. En tant que membre de la Conférence du désarmement, Cuba appuie également la priorité accordée au lancement de négociations sur un programme de désarmement échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Il s'est porté coauteur d'initiatives concrètes entreprises par le Groupe des 21 à cette fin. La position de Cuba en faveur du désarmement nucléaire est confirmée par sa participation à la Commission du désarmement des Nations Unies, où il s'est associé à d'autres membres du Mouvement des pays non alignés pour proposer plusieurs recommandations visant la réalisation du désarmement nucléaire.

Cuba souligne de nouveau l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires en vertu des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie représentent un progrès tangible et constituent des mesures indispensables pour atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires dans le monde. À cet égard, Cuba juge indispensable que les États dotés d'armes nucléaires garantissent, sans conditions, à tous les États de ces zones qu'ils n'utiliseront jamais ni ne menaceront d'utiliser de telles armes.

Cuba souligne l'urgente nécessité de lancer des négociations multilatérales conduisant à la conclusion rapide d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du déploiement, du stockage,

du transfert, de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires et prévoyant l'élimination de ces armes.

Les armes nucléaires et leurs infrastructures techniques sont très coûteuses. L'industrie de l'armement nucléaire implique un détournement inutile de ressources qui pourraient être utilisées pour la réalisation de programmes tels que l'aide au développement, dont la mise en œuvre contribuerait réellement à la paix et à la sécurité internationales.

Nous renouvelons notre plein attachement à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et notre ferme volonté d'œuvrer à la concrétisation de cette aspiration pour le bien de l'humanité tout entière.

M. Al Azemi (Koweït) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de déclarer que mon pays s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés, et du Liban, au nom du Groupe des États arabes.

La persistance des armes nucléaires est une menace non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais pour l'humanité tout entière. Les désastres nucléaires pouvant découler de l'utilisation d'armes nucléaires pourraient transformer le monde en cimetière de masse et conduire à de nouvelles divisions et tensions entre les peuples. Afin d'éviter une telle catastrophe, nous appelons tous les États Membres à ne ménager aucun effort pour traiter des questions de désarmement et rappeler les bienfaits du désarmement pour l'humanité, la paix et la sécurité internationales.

Mon pays constate avec une vive préoccupation la montée des défis en matière de sécurité et des dangers aux niveaux international et régional. Nous avons donc adhéré à un nombre croissant d'instruments internationaux, en particulier dans le domaine du désarmement, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous accordons une importance particulière au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant que contribution décisive au désarmement nucléaire. L'élimination de ces armes revêt une haute priorité internationale, et nous devons œuvrer ensemble à cette fin, grâce à une coopération multilatérale et une coordination internationale.

Le désarmement nucléaire régional par le biais de la création de zones exemptes d'armes nucléaires va dans le sens de l'instauration d'un climat de confiance

et de la cessation de la course aux armes nucléaires. Depuis l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, Israël reste, 13 ans après, un obstacle à son application. Alors que tous les autres États de la région, dont l'État du Koweït, se sont engagés à repousser l'option nucléaire et à adhérer au TNP dans l'intérêt de la paix et des objectifs de la résolution, et en dépit des exigences arabes et internationales en faveur d'une adhésion d'Israël au TNP, Israël continue de différer son adhésion.

C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il importe de faire davantage pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP et soumette l'ensemble de ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, afin que soit atteint l'objectif auquel nous aspirons tous : la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour cet après-midi.

Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La déclaration faite cet après-midi par notre collègue, l'Ambassadrice d'Australie auprès de la Conférence du désarmement, a confirmé une fois encore ce que nous craignons le plus, à savoir une distribution théâtrale des rôles à ceux qui portent un faux témoignage ou qui cherchent à se faire l'avocat du diable.

L'historique de l'agression israélienne perpétrée contre mon pays auquel s'est livrée la représentante de l'Australie est une déformation de la réalité et renferme bien des contradictions et des inexactitudes tant dans la forme que dans le contenu. Soit elle n'a tiré aucun enseignement des explications que nous avons fournies hier, soit elle est foncièrement aveugle envers ce qu'elle ne veut pas voir. Au demeurant, il est inquiétant

que la représentante de l'Australie doive fermer les yeux sur la menace tangible que représentent les armes nucléaires israéliennes et détourner l'attention de la violation par Israël du droit international et de la Charte des Nations Unies dans son agression contre la Syrie.

Son point de vue partial laisse penser que le soutien apporté par l'Australie à Israël dépasse le domaine de la prolifération nucléaire et vise à dissimuler les programmes militaires nucléaires israéliens, qui menacent la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. J'aimerais rappeler à ma collègue, la représentante de l'Australie, que la position de mon pays à l'égard de la non-prolifération est une position de principe que ni sa délégation ni aucune autre ne sauraient dénaturer.

Dans notre intervention d'hier, nous avons clairement indiqué que la Syrie s'était acquittée de toutes ses obligations à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et le Directeur général de l'AIEA a catégoriquement confirmé que le résultat des échantillons environnementaux prélevés sur le site détruit ne révélait la présence d'aucune matière nucléaire.

Il aurait mieux valu que la représentante de l'Australie ait remercié la Syrie de sa coopération transparente avec l'AIEA et condamné non seulement l'agression de la Syrie par Israël, mais aussi son programme nucléaire militaire, l'acquisition de plus de 200 ogives et son rejet continu des bases fondamentales de l'AIEA et du TNP. Si la représentante de l'Australie avait agi de la sorte, nous aurions accordé une certaine crédibilité aux positions de son pays sur ce sujet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution est fixée à demain, 16 octobre, à midi. Les délégations sont priées de respecter des délais de façon que le secrétariat puisse publier les documents en temps voulu. À l'intention des délégations souhaitant se porter coauteurs de projets de résolutions, je précise qu'ils pourront signer la liste des coauteurs auprès du secrétariat, le semaine prochaine.

La séance est levée à 18 h 10.